



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES

LE PATROCLIEN

Bien vivre à St Parres

TOUR DE FRANCE

À L'ASSAUT DES CHEMINS BLANCS PATROCLIENS



111^e EDITION
TOUR
de
FRANCE
29 JUIN -
21 JUILLET 2024

TOUR DE FRANCE PARCOURS 2024

FINANCES PUBLIQUES p.14

Le budget 2024

FÊTE DE LA MUSIQUE p.41

Rendez-vous le 20 juin

ASSOCIATIONS p.42

Forum des loisirs et de
l'animation le 29 juin





Credita photos - Olivier Gobert - Studio 00

Chez E.Leclerc Saint Parres aux Tertres nous sommes fiers d'annoncer notre participation renouvelée et enthousiaste à la 29^{ème} édition du Semi-Marathon de Troyes, un événement qui rassemble communauté et cause solidaire sous le signe de l'effort partagé et de la générosité.

Cette année, E.Leclerc à Troyes s'est mobilisé en force pour l'association « Les 3 Muscles'thon », qui œuvre sans relâche pour améliorer la vie des personnes affectées par des maladies neuromusculaires, comme la maladie de Duchenne. Grâce aux efforts de nos 122 collaborateurs inscrits, couvrant plus de 1064 km, c'est un don total de 3192 euros pour l'association qui va être reversé !

Nous sommes également fiers d'avoir été l'entreprise la plus représentée pour la deuxième année consécutive : charcutiers, boulangers, drivers, bazardiers, hôtesses de caisses tous unis pour la même cause et le plaisir de courir ensemble !

Bravo et merci à tous les participants, mais aussi aux supporters, à la dynamique et souriante association «Les 3 Muscles'thon», des encouragements qui nous ont boostés !



RENDEZ-VOUS LES 27, 28 ET 29 SEPTEMBRE

Nettoyons la nature!

Nettoyons la nature !

Pour préserver l'environnement chaque geste compte.

Chaque année, lors des journées «Nettoyons la nature» (cette année les 27, 28 et 29 septembre 2024) des centaines de milliers de bénévoles débarrassent les milieux naturels et urbains de tonnes de déchets. Cette année encore la nature a besoin de vous.

Vous pouvez participer soit en organisant votre propre action de nettoyage, soit en vous rattachant à un site existant.

Votre centre E.Leclerc de St Parres s'engage et participe à cet événement. Rouleaux de sacs poubelles, gilets et gouters fournis pour l'ensemble des participants.

Faites un beau geste pour la nature, donnez un coup de mains près de chez vous. Inscriptions dans la limite de 550 000 participants.

Flashez pour vous inscrire...



46 productrices et producteurs font partie de notre réseau Alliances Locales. Retrouvez toute l'année leurs produits en magasin.

550 000 participants

à l'évènement «Nettoyons la nature» organisé chaque année par les centre E.Leclerc.

2613 euros reversés à l'association «Les 3 Muscles'thon» grâce à nos 122 coureurs qui ont réalisés 1 064 km en équipe de 3 coureurs.

UN BEL ÉTÉ EN PERSPECTIVE



*Chères Patrocliennes
et chers Patrocliens,*

Le printemps s'achève dans une atmosphère internationale troublée et inquiétante.

Heureusement, je peux vous annoncer **de bonnes nouvelles sur le plan local**, ce qui vous permettra peut-être d'aborder l'été le cœur un peu plus léger.

UNE BONNE GESTION DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois de plus, l'équipe municipale a décidé, lors du vote du budget, de **ne pas augmenter les taux d'imposition**. Elle ne souhaite pas faire payer la crise aux Patrocliens et préfère ménager ses dépenses afin de soulager la dette publique de la commune.

Au cours de ces 4 années de mandat, nous avons à la fois fait **des économies grâce à notre politique de sobriété énergétique** et **continué à investir sans emprunter davantage**. En faisant les efforts nécessaires, nous avons dégagé des marges de manœuvre importantes pour **autofinancer nos projets**, tels que **la construction de l'ombrière photovoltaïque dans la cour de l'espace Pascale Paradis**. Cette ombrière générera de l'énergie pour les bâtiments publics et compensera une partie de nos dépenses en électricité.

Autre bonne nouvelle : **les travaux sur le stade se profilent**. Ils permettront d'offrir aux sportifs des terrains de tennis tout neufs.

Notre programme de voirie s'axe désormais sur le sentier des Grèves. Les riverains travaillent en partenariat avec la mairie pour construire ce projet.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

L'été arrive, annonçant **les festivités que vous attendez tous** : la **Fête de la musique** le 20 juin, la **fête nationale** les 13 et 14 juillet ainsi que le double passage du **Tour de France** dans notre commune, le 7 juillet. Les adjoints sont sur le pont pour être à la hauteur de ce grand rendez-vous sportif.

Dans le domaine associatif, Adrien NIEUWMUNSTER organise un **forum des loisirs et de l'animation** afin de promouvoir les associations culturelles, sportives et de loisir qui font vivre notre ville. Nous vous y attendons nombreux.

Le centre Sympart est en pleine préparation des vacances d'été. Les animateurs concoctent un programme des plus séduisants à l'attention des jeunes Patrocliens.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EST VOTÉ

Après 4 années de travail, **le nouveau PLU est finalisé**. Il permettra **de préserver la qualité de vie dans notre commune** et d'**encadrer les futurs projets d'aménagement, dans le respect de notre environnement**. Merci à tous nos partenaires et aux Patrocliens pour leur contribution.

Je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été. Prenez soin de vous.

Jack HIRTZIG,
Maire

DANS LE RETRO

- Cérémonies
- Chasse aux œufs
- Réunion de sensibilisation aux cambriolages
- Festival Scénoblique
- Fête de la Nature

LA MAIRIE VOUS INFORME

- Conseil municipal
- Présentation du budget 2024

DOSSIER

- Le Tour de France

JEUNESSE

- Nouveau CMJ
- Accueils de loisirs du printemps
- Inscriptions aux accueils de loisirs d'été
- Nouveau portail famille

CULTURE

- Bibliothèque

5

SOLIDARITÉ - SOCIAL

- Plan canicule
- Collecte de sang
- Repas intergénérationnels

32

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

- Atelier compostage
- Bien vivre ensemble
- Faucons crécerelles
- Astuce écolo
- Affouage
- Frelons asiatiques
- Chenilles processionnaires
- ABC de la biodiversité

34

AGENDA ET CALENDRIER

47

ZOOM SUR ...

- Eric BENAULT

44

ASSOCIATIONS

- Toutes les infos

46

POUR SE DIVERTIR

57

TRIBUNE LIBRE

59

INFOS PRATIQUES

61

LE PATROCLIEN

Responsable de la publication :
Magali CHABROL

Editeur :
Mairie de Saint Parres aux Tertres

Responsable de la publicité :
Nathalie DE PASCALE

Conception :
SYSCOM' (03 25 75 79 92)
6, rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc
www.agence-syscom.com

Impression :
LA RENAISSANCE (03 25 70 44 70)
10, avenue des Tirverts
10150 Pont Sainte Marie

Dépôt légal : N° 1827/2001

Tirage : 1 600 exemplaires

Distribution :
Conseil municipal

Bulletin imprimé sur du papier recyclé
NAUTILIS



**TOUT SAINT PARRÉS
DANS LA POCHE !**

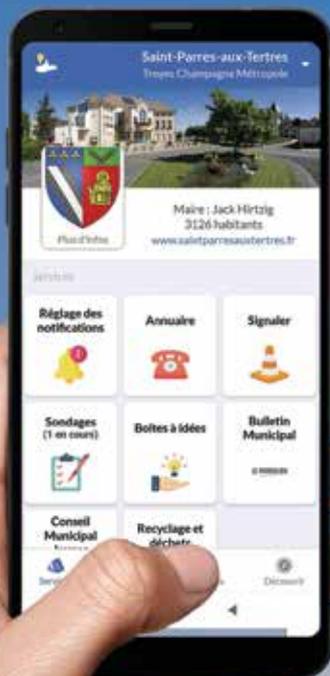
avec **INTRAMUROS**

Téléchargez gratuitement l'application

Sélectionnez ensuite
« Saint Parres aux Tertres »
et découvrez les événements,
les actualités, les services de la
mairie, les lieux à visiter...
**Recevez les infos importantes
par notification.**
Communiquez avec votre
mairie (signalements,
sondages, boîte à idées...)



Service municipal
gratuit, sans inscription et
sans publicité et disponible sur



SAINT PARRÉS SE SOUVIENT ...

CÉRÉMONIE DU 19 MARS

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a eu lieu le 19 mars. Cette année était célébré le 62^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.



CÉRÉMONIE DU 28 AVRIL

Le 28 avril, la commune a rendu hommage à l'ensemble des victimes et des héros de la déportation de la Seconde Guerre mondiale.

> CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Les Patrocliens ont répondu nombreux à l'invitation du maire, Jack HIRTZIG, et de son conseil municipal pour célébrer le 79^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Le conseil municipal jeunes, ainsi que les élèves des écoles élémentaire et maternelle, ont rendu un émouvant hommage aux Morts pour la France. 2 lettres et 2 poèmes ont été lus par les élèves de l'école Jules Ferry et l'appel aux Morts a été prononcé par les membres du CMJ.

Après l'allocation du maire et le dépôt de gerbes, la cérémonie officielle s'est terminée par « Le Chant des partisans » et « La Marseillaise ».

Un moment convivial autour du verre de l'amitié a clos cette matinée.



CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES

La météo n'a pas découragé les gourmands !

Le lundi 1^{er} avril, à Saint Parres aux Tertres, **150 enfants** ont troqué les traditionnels poissons d'avril contre un panier leur permettant de récolter les œufs de Pâques. Rendez-vous leur avait été donné dès 9h dans le square Beltrame par **les élus du conseil municipal jeunes, organisateurs de l'évènement**. Bravant **une météo menaçante**, les jeunes Patrocliens, après avoir fouillé

consciencieusement toutes les cachettes du square, ont été récompensés de leur ténacité par **de délicieux chocolats**.

Le CMJ tient à remercier tous les participants, les personnes ayant aidé à l'organisation de cette matinée et l'équipe municipale, qui a mis à disposition le square et l'ancienne caserne des pompiers.



SENSIBILISATION AUX CAMBRIOLAGES

UNE RÉUNION POUR SE PRÉMUNIR CONTRE LES CAMBRIOLEURS ET LES SQUATTEURS

Lundi 8 avril, un chargé de communication de la police nationale et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune ont animé une réunion afin de **sensibiliser les Patrocliens aux mesures permettant de lutter contre les cambrioleurs et les squatteurs.**

Une trentaine d'habitants étaient présents. Ils sont rentrés chez eux avec **de nombreux bons conseils** : ne pas autoriser un démarcheur à entrer dans son domicile et le signaler à la mairie, ne pas laisser des objets ou outils à disposition dans le jardin, verrouiller sa maison même si l'on est à l'intérieur, ne pas signaler une absence prolongée sur les réseaux sociaux, etc.

D'autre part, il a été rappelé aux participants que, pour partir sereinement, il est possible de bénéficier de **l'opération « Tranquillité vacances »** tout au long de l'année : il suffit de remplir un formulaire à la mairie (police municipale) ou de s'inscrire en ligne sur service-public.fr (police nationale).

Enfin, sachez qu'un **référént sûreté de la police nationale** est à votre disposition pour **établir un diagnostic et délivrer des conseils de premier niveau pour améliorer la sécurité de votre logement.** Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au commissariat de police.



> REPAIR CAFÉ : RÉPARER AU LIEU DE JETER

68 personnes se sont rendues **le samedi 18 mai** à la salle Deterre Chevalier pour remettre en état, **avec l'aide des bénévoles du Repair Café de l'Aube**, leurs biens abîmés. **52 objets, représentant 203kg, ont été traités.** L'action de l'association a permis d'**éviter la production de 126 kg de déchets. 22 kg sont encore en attente de réparation** et viendront peut-être augmenter ce résultat. **Seuls 55 kg ont pris le chemin de la déchetterie.**

Le **Repair Café** est toujours à la recherche de bénévoles,



avec ou sans qualifications particulières, pour effectuer **des réparations** (électronique, petit électroménager, informatique, réparation de vélos, menuiserie, couture ...) **mais également pour accueillir le public** (accueil,

vente de gâteaux et boissons ...). Si vous souhaitez vous investir, rendez-vous sur **le site internet de l'association** : <https://www.rcaube.fr>, rubrique « **Faites-vous connaître** », pour remplir le formulaire de contact.

L'association recherche également une petite salle (plus de 20 m²) qui pourrait lui être prêtée, louée ou cédée, ce qui lui permettrait de recevoir quelques personnes et de stocker du matériel. Si vous avez un local à proposer, envoyez un mail à :

■ sallefixe@rcaube.fr

Festival SCÉNOBLIQUE

UNE BELLE « LEÇON DE THÉÂTRE »

Le festival de théâtre amateur **Scénoblique**, dont le thème était « Frivolités », a ouvert ses portes à Saint Parres aux Tertres le vendredi 19 avril au soir avec sa traditionnelle « leçon de théâtre ».

Après avoir assisté à un « défilé de mode », les très nombreux spectateurs présents dans la salle Deterre Chevalier ont savouré **3 extraits de pièces** : « L'école de la médisance » de Richard SHÉRIDAN, adapté par BARILLET et GREDY, « L'art de la chute » de Guy FOISSY et « Une paire

de gifles » de Sacha GUITRY. Le principe était simple mais source d'une **grande créativité** : un même texte était joué 2 ou 3 fois par des acteurs différents, avec des mises en scène très variées. **Une soirée riche en émotions et en partage** que l'équipe municipale était heureuse d'accueillir une nouvelle fois dans la commune.

Le festival s'est poursuivi tout le week-end au théâtre Le Quai à Troyes, à l'espace Gérard Philippe à Saint-André-les-Vergers et au théâtre de la Madeleine à Troyes.



FÊTE DE LA NATURE

DES PATROCLIENS TOP NATURE !

La 4^{ème} édition de la Fête de la Nature patroclienne, qui s'est déroulée les 23 et 24 mai, a remporté un vif succès, malgré une météo quelque peu pluvieuse. Délocalisée dans le square Beltrame, au centre de la commune, cette manifestation a permis à de nombreux Patrocliens et aux 250 enfants de notre groupe scolaire, rejoints par une quarantaine d'élèves de Creney-près-Troyes, de rencontrer des professionnels ou des passionnés de l'environnement. Ceux-ci sont intervenus gratuitement, proposant au public des animations ludiques et instructives d'une trentaine de minutes chacune :

- Le Syndicat apicole de l'Aube a présenté la vie d'une ruche.
- Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient a proposé un « rallye nature ».
- L'atelier de concepteurs paysagistes NYMPH a fait plancher les plus grands sur la question du réchauffement climatique et sur l'installation d'îlots de fraîcheur dans la cour d'une école.
- La Fédération des chasseurs de l'Aube a travaillé avec les enfants sur les empreintes d'animaux, et la Fédération des pêcheurs, sur les poissons de nos rivières.
- Le centre de loisirs Sympart a initié les petits gourmands à la consommation d'insectes.
- L'Office français de la biodiversité a fait découvrir les différentes espèces de notre région.
- Le Centre permanent d'initiation à l'environnement Sud Champagne a présenté le centre de sauvetage de la faune sauvage dont il s'occupe et a expliqué quels réflexes avoir pour secourir un animal.
- L'Office national des forêts a abordé la connaissance des arbres et de la forêt.
- L'association Le Messenger Troyen a fait découvrir aux enfants le monde des oiseaux en leur faisant manipuler de jeunes pigeons voyageurs.

Les plus grands, comme les plus petits, sont repartis avec une foule d'informations qu'ils ont pu partager le soir avec les membres de leur famille.

La Fête de la Nature, c'est aussi le moment idéal pour découvrir en pratique les milieux naturels qui nous entourent. C'est pourquoi, le samedi 25 mai, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne a proposé une visite du marais de Villechétif à une vingtaine d'« apprentis naturalistes ».

L'ensemble de ces animations a permis au public de mieux comprendre notre environnement pour mieux le préserver. L'équipe municipale remercie tous ceux qui ont contribué à faire de cette manifestation une belle réussite.



Extrait de la séance du conseil

DU 13 MARS 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTRUCTION D'UNE OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LA COUR DE L'ESPACE PARADIS : ACTUALISATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

DÉCIDE :

- d'engager les travaux d'installation d'une ombrière photovoltaïque dans la cour de l'espace Pascale Paradis avec l'appui d'un maître d'œuvre.
- d'autoriser le maire ou son représentant à solliciter une aide financière pour la réalisation des travaux auprès de la Région, au titre du programme Climaxion, ainsi qu'auprès de tous autres organismes susceptibles de financer lesdits travaux.
- d'adopter le plan de financement prévisionnel actualisé joint en annexe.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier se rapportant à ce dossier.
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits au budget primitif 2024, opération 10060.

ACCUEILS DE LOISIRS : SÉJOUR ÉTÉ 2024 – ESCHBACH-AU-VAL (HAUT-RHIN)

DÉCIDE :

- de confirmer l'organisation du séjour proposé du 29 juillet au 2 août 2024 au gîte de la Chouette à Eschbach-au-Val (Haut-Rhin).
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer le contrat d'hébergement et à verser un acompte.
- de se réserver le droit d'annuler ce séjour en cas de force majeure (pandémie, nombre insuffisant d'enfants ...).

- de dire qu'il déterminera, lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, les modalités d'inscription, le règlement du séjour et la tarification.

ÉTAT ANNUEL DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2023

DÉCIDE de prendre acte du bilan 2023 des opérations immobilières.

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC (EN PARTIE) LE LONG DE L'ANCIENNE DIGUE AU DROIT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AT N°239 LIEU-DIT « ALLÉE DE FOICY » (RÉGULARISATION FONCIÈRE)

DÉCIDE :

- de procéder à l'incorporation dans le domaine privé communal de l'emprise objet de la procédure sise lieu-dit « allée de Foicy », d'une superficie à définir précisément (environ 500 m²) par un document modificatif du parcellaire cadastral qui sera établi par le cabinet *FP Géomètre-Expert* à Troyes, missionné pour ladite opération.
- de constater le déclassement du domaine public communal de l'emprise objet de la procédure sise lieu-dit « allée de Foicy », d'une superficie à définir précisément (environ 500 m²) par un document modificatif du parcellaire cadastral qui sera établi par le cabinet *FP Géomètre-Expert* à Troyes, qui sera missionné pour ladite opération.
- d'autoriser le maire à signer tout document en vue de la réalisation de cette opération.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE POUR LA RÉALISATION ET

L'ENTRETIEN DES OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL EN AGGLOMÉRATION

AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec le conseil départemental de l'Aube une convention « cadre » relative à la réalisation et à l'entretien des ouvrages et aménagements de voirie sur le domaine public routier départemental en agglomération.

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZM N°72 SISE RUE HENRI FARMAN - ZONE ARTISANALE LES PERRIÈRES

DÉCIDE :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section ZM n°72 au prix principal de 17 500 €.
- de dire que l'ensemble des frais d'acquisition (notamment les frais notariés) seront à la charge du cessionnaire.
- d'autoriser le maire à signer l'acte de cession et tout document y afférent.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE RELATIF AU PASSAGE DE LA « 9^{ÈME} ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE : TROYES-TROYES »

DÉCIDE de composer le COPIL « 9^{ème} étape du Tour de France : Troyes-Troyes » comme suit :

- Jack HIRTZIG, maire,
- Adrien NIEUWMUNSTER, maire adjoint,
- Régine MERRAD, maire adjoint,
- Pascal DAUTREVAUX, maire adjoint,
- Maryse PETIT, maire adjoint,
- Maud LOISON, directrice générale des services,
- François COLFORT, responsable des services techniques adjoint.

Extrait de la séance du conseil

DU 4 AVRIL 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU TRÉSORIER – BUDGET DE LA COMMUNE

APPROUVE le compte de gestion 2023 dressé par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Il fait apparaître un résultat global de clôture de 1 779 557,50 €, composé d'un excédent global d'exercice 2023 de 17 152,34 € et d'une reprise des résultats de l'exercice 2022 de 1 162 405,16 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par Adrien NIEUWMUNSTER, 1^{er} adjoint au maire, qui fait apparaître un résultat de 1 779 557,50 €, soit un excédent de fonctionnement de 1 165 630,86 € et un excédent d'investissement de 13 926,64 €. Après prise en compte des restes à réaliser dépenses et recettes d'un solde de 185 723,05 €, le résultat net est de 993 834,45 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

DÉCIDE d'affecter les résultats

de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 993 834,45 €
- Excédent d'investissement reporté : 13 926,64 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 171 796,41 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

VOTE les taux d'imposition locaux pour 2024 comme suit :

- 40,77 % Taxe sur le foncier bâti
- 21,38 % Taxe sur le foncier non bâti
- 11,51 % Taxe d'habitation (à noter que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 225 152,50 €, soit 4 149 944,45 € en section de fonctionnement et 2 075 208,05 € en section d'investissement.

Les programmes d'investissement de l'année 2024 sont les suivants : acquisitions de terrains, travaux de voirie/urbanisme, travaux dans les bâtiments communaux, éclairage public et feux tricolores, acquisition de gros matériel, bureautique/informatique, construction et extensions de réseaux, installations photovoltaïques/développement durable, travaux de construction de terrains de tennis couverts et réhabilitation de deux terrains existants, vidéoprotection.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉSERVATION DE 10 BERCEAUX DANS UN ESPACE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE COLLECTIF D'ENTREPRISE (2024-2027)

DÉCIDE d'attribuer le marché de réservation de dix places dans un espace multi-accueil petite enfance collectif d'entreprise à la société *Rigolo comme la vie* (59100 Roubaix) pour un montant annuel de 10 700 € par berceau (107 000 € par an pour les dix berceaux) et autorise le maire ou son représentant à signer le marché de réservation de dix places [...].

CHAUFFAGE - PLOMBERIE MARTY-BAILLIA

- Installation
- Entretien
- Dépannage
- Fuel & gaz

03 25 71 01 34
bailliabenoit@gmail.com



BEBV
Bureau d'étude Brugger-Viardot

Bureau d'étude Brugger - Viardot
Anthony Viardot

Bureau d'étude spécialisé dans la conception et le suivi de projets d'aménagements urbains :

- > Requalification de voies communales > Aménagements sécurité dans les villages
- > Réalisation de lotissements > Aménagement de terrains de jeux

42 bis, Rue de la Paix - 10000 TROYES
Tél. : 03 25 45 69 59 - 06 64 61 48 78 - E-mail : anthony.viardot@bebv.fr

Extrait de la séance du conseil

DU 16 MAI 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

RENOUVELLEMENT DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUES WILLIAM BROUILLARD, DE L'ESPÉRANCE, DE LA VALLÉE ET IMPASSE DE L'ESPÉRANCE

DÉCIDE DE :

- demander au SDEA la réalisation des travaux par le maire ou son représentant.
- s'engager à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n°11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 15 400 €.
- s'engager à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- demander au SDEA de désigner, s'il y a lieu, le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- préciser que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

RENOUVELLEMENT DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUES EDMÉ DENIZOT ET CAMILLE CLAUDEL

DÉCIDE DE :

- demander au SDEA la réalisation des travaux par le maire ou son représentant.

- s'engager à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n°11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 3 300 €.
- s'engager à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- demander au SDEA de désigner, s'il y a lieu, le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- préciser que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

ÉCHANGE DE PARCELLES AU DROIT DE LA PARCELLE AT N°239 LIEU-DIT « ALLÉE DE FOICY »

DÉCIDE :

- d'autoriser l'échange de parcelles comme suit :
 - cession de 555 m² du domaine privé communal à M. Sereirath DITH et Mme Amanda THOMASSIN au prix de 19 € par m², soit 10 545 € ;
 - acquisition de 109 m² par la commune de la propriété actuellement cadastrée section AT n°239 sise 2, rue Édouard Vaillant à M. Sereirath DITH et Mme Amanda THOMASSIN au prix de 19 € par m², soit 2 071 €.
- de dire que l'ensemble des frais d'acquisition (notamment les frais notariés et de géomètre)

seront à la charge exclusive de M. Sereirath DITH et Mme Amanda THOMASSIN.

- d'autoriser le maire à signer l'acte authentique et tout document y afférent.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2024

DÉCIDE :

- d'approuver le règlement d'attribution des subventions communales aux associations.
- d'attribuer les subventions conformément aux tableaux joints en annexe de la délibération.
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 aux comptes :
 - 657361 pour le budget de la Caisse des écoles,
 - 657362 pour le budget du Centre communal d'action sociale,
 - 6574 pour les associations.

APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES ET L'ENTREPRISE AUBE FROID

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe à conclure entre la commune de Saint Parres aux Tertres et l'entreprise *Aube froid*.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel et tout document y afférent.
- de dire que le maire est chargé

de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**SÉJOUR ÉTÉ ACM 2024 À ESCHBACH-AU-VAL :
RÈGLEMENT, TARIF ET MODALITÉS D'INSCRIPTION**

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de règlement du séjour [...]
- de fixer le coût des participations des familles [...] pour ces 5 jours [...]
- de dire que :
 - Les préinscriptions seront acceptées à compter du lundi 3 juin 2024 pour les familles patrocliennes, et à compter du lundi 17 juin 2024 pour les familles extérieures, jusqu'au vendredi 21 juin 2024 inclus.
 - Les préinscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique de réception sous réserve que les dossiers soient complets.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce séjour.
- de se réserver le droit d'annuler ce séjour en cas de force majeure (pandémie, nombre insuffisant d'enfants ...).

**MISE EN PLACE DE LA PRIME
« POUVOIR D'ACHAT »**

DÉCIDE :

- d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.
- d'accepter les montants de la prime qui ont été proposés.
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DÉCIDE :

- de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024 (au plus tôt), un emploi permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires annualisées, au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.
- Quant aux grades d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de rédacteur, ils sont déjà prévus au tableau des effectifs.
- d'autoriser le maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales sont inscrits au budget primitif 2024.

**CRÉATION D'UNE OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE
DANS LA COUR DE L'ESPACE PASCALE PARADIS
- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

DÉCIDE :

- d'autoriser le maire ou son représentant à solliciter une aide financière pour la réalisation des travaux auprès du conseil départemental de l'Aube.
- de demander aux organismes financeurs l'autorisation de commencer les travaux avant leurs décisions d'attribution des dites subventions.
- d'adopter le calendrier prévisionnel de l'opération [...]
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier se rapportant à ce dossier.

Vous sont présentés ici des résumés des comptes rendus des conseils municipaux. Les comptes rendus sont consultables en intégralité :

- **sur Internet à l'adresse saintparresauxtertres.fr** (rubrique La Mairie > Le conseil municipal)
- **à la mairie de Saint Parres aux Tertres,**
2, rue Henri Berthelot



Compte

ADMINISTRATIF

2023

SECTION
DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2023 a été marqué par **l'inflation importante** (notamment en ce qui concerne l'alimentation et le carburant) et **l'augmentation des prix de l'énergie** (renouvellement du marché de gaz au 1^{er} janvier 2023 avec tarifs variables).

On note néanmoins, entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023, **une augmentation du résultat**

excédentaire de la section de fonctionnement (344 539,62 € en 2022 / 403 184,75 € en 2023) qui s'explique notamment par :

- **Une maîtrise et une rationalisation des dépenses de fonctionnement** pour permettre à la commune de pouvoir maintenir, sur l'exercice suivant, sa **capacité à autofinancer au maximum ses dépenses d'investissement** ;
- **L'extinction de l'éclairage public communal nocturne** (en partie) à partir du 15 mars 2023,

qui, **couplée au plan de sobriété énergétique mis en place dans les bâtiments communaux**, a permis, malgré l'augmentation très importante du prix du gaz (consommations 2022 : 33 300 € / consommations 2023 : 44 100 € avec un seul semestre de l'année facturé sur 2023), d'avoir une dépense globale en matière d'énergie moins importante en 2023 qu'en 2022 (2022 : 175 900 € / 2023 : 144 200 €) ;

■ **L'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État** (sans que la municipalité n'ait augmenté les taux d'imposition), qui a permis de dégager une recette fiscale plus importante qu'en 2022 (2022 : 2 002 500 € / 2023 : 2 096 350 €) ;

■ **Des recettes importantes perçues sur la fin de l'exercice 2023**, notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour laquelle 20 000 € avaient été budgétés et 63 663,44 € ont finalement été reçus (le montant alloué est notifié à la collectivité en toute fin d'année).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Charges à caractère général	890 348,24 €
Charges de personnel	1 817 012,84 €
Atténuation de produits	100 €
Autres charges de gestion courante	148 811,79 €
Charges financières	36 646,73 €
Charges exceptionnelles	59,22 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 257,50 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 293,02 €
TOTAL	2 948 529,34 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Atténuation de charges	118 456,07 €
Produits des services, du domaine ...	198 069,95 €
Impôts et taxes	2 664 162,29 €
Dotations et participations	341 785,06 €
Autres produits de gestion courante	19 700,01 €
Produits financiers	953,20 €
Produits exceptionnels	8 587,51 €
TOTAL	3 351 714,09 €

Le résultat de l'exercice 2023 en section de fonctionnement est un excédent de 403 184,75 €

Autre point important : **la commune fait partie du groupement de commandes instauré par le Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA)** depuis le 1^{er} janvier 2014 pour la fourniture de gaz, et depuis le 1^{er} janvier 2015 pour l'électricité, ce qui a permis à la collectivité de continuer à bénéficier de tarifs très avantageux pour la fourniture d'électricité durant toute l'année 2023 (renouvellement du marché à compter du 1^{er} janvier 2024).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Malgré le contexte délicat lié à la l'inflation, la collectivité a su investir sans avoir recours à l'emprunt pour financer notamment :

- l'acquisition de trois parcelles (les deux premières cadastrées section AB n°52 et AB n°63 sises lieudit « Les Fourneaux », d'une contenance de 11 245 m² et 2 379 m² et la troisième cadastrée AO n°82 sise lieudit « Les Prés Bavons », d'une contenance de 392 m²) ;
- les travaux de voirie 2024 ;
- la poursuite de la révision n°4 du plan local d'urbanisme ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour le remplacement du système de chauffage de cinq bâtiments communaux ;
- l'installation d'un nouveau jeu extérieur sur le site de la maternelle Jules Ferry ;
- la réalisation de travaux divers dans les écoles et les bâtiments communaux ;
- les travaux d'éclairage public (enfouissement du réseau public d'électricité et extension du réseau d'éclairage public rue Paul Lafargue, extension de l'éclairage public dans le passage situé entre la rue Pierre Brossolette et la rue des Hauts Vents) ;
- l'acquisition de gros matériel, notamment pour le service technique (achat d'un tracteur et d'un désherbeur mécanique pour l'entretien du cimetière) ;
- l'acquisition de matériel informatique et la mise en réseau des accueils de loisirs communaux ;
- le renouvellement du système de vidéoprotection aux abords de l'hôtel de ville et son extension aux abords du site Ferry (école élémentaire Jules Ferry, nouveau bâtiment périscolaire et espace Pascale Paradis).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

Opérations d'équipement	711 283,70 €
Emprunts (remboursement du capital)	184 230,20 €
TOTAL	895 513,90 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

Subventions d'investissement	99 846,02 €
Immobilisations corporelles	913,77 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	76 447,73 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	277 980,95 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 293,02 €
TOTAL	509 481,49 €

Le résultat de l'exercice 2023 en section d'investissement est un déficit de 386 032,41 €

À NOTER : Certains projets, initiés en 2023, ne se sont facturés que début 2024 ou se poursuivront en 2024. Ils apparaissent donc dans les restes à réaliser de l'exercice 2023. C'est le cas notamment du passage en LED de toute la route départementale 619 (avenues Taittinger, Barbusse et Général de Gaulle), des frais relatifs aux études préparatoires pour la création d'une ombrière photovoltaïque dans la cour de l'espace Pascale Paradis (étude de faisabilité, maîtrise d'œuvre et frais d'architecte) ainsi que du remplacement du système de vidéoprotection devenu obsolète dans le square Arnaud Beltrame.

Les reports excédentaires de l'exercice 2022 sont les suivants : 762 446,11 € en section de fonctionnement et 399 959,05 € en section d'investissement.

L'exécution du budget de l'exercice 2023 fait donc apparaître un résultat cumulé de :

- **2 948 529,34 €** en dépenses de fonctionnement
- **4 114 160,20 €** en recettes de fonctionnement

soit un excédent global de 1 165 630,86 € en fonctionnement.

- **1 089 236,95 €** en dépenses d'investissement
- **917 440,54 €** en recettes d'investissement

soit un déficit global de 171 796,41 € en investissement qui sera « compensé » sur l'exercice 2024 par un titre émis au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Le résultat net de clôture s'élève donc pour les 2 sections à 993 834,45 € R.A.R. compris.

RÉSULTAT DE CLÔTURE

L'exercice 2023 fait donc apparaître un excédent global de 17 152,34 €.

Les restes à réaliser (R.A.R.) dépenses d'investissement de l'exercice 2023 sont arrêtés à 193 723,05 € et les R.A.R. recettes d'investissement de l'exercice 2023 sont arrêtés à 8 000 €.

BUDGET PRIMITIF

2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Compte-tenu du contexte économique actuel, il a fallu tenir compte de **l'inflation importante**, d'ores et déjà subie, et de **l'augmentation très élevée (notamment) des coûts suivants** :

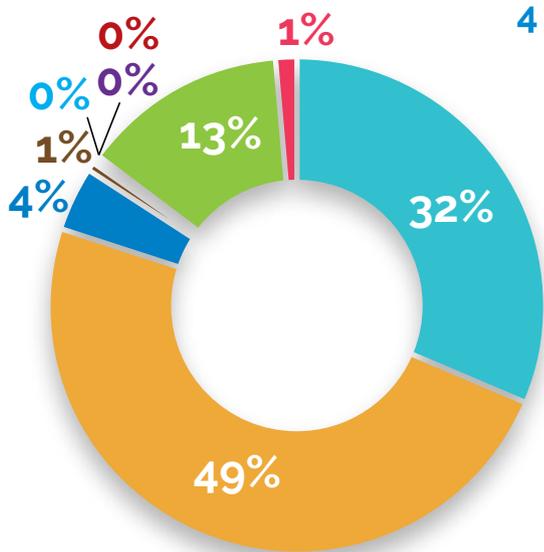
- **l'alimentation** (y compris du prestataire qui fournit à la collectivité, en liaison froide, les repas du restaurant scolaire) ;
- **les carburants** ;
- **les fluides énergétiques** : si le groupement de commandes piloté par le Syndicat départemental d'énergie de l'Aube a permis à la collectivité de bénéficier de tarifs très avantageux sur l'électricité jusqu'au 31 décembre 2023, le renouvellement du contrat

de fourniture d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2024 fait craindre la multiplication par 2,5, à consommations égales, des factures relatives à ce fluide. Les nouveaux tarifs du gaz (variables) sont quant à eux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 et impactent déjà les dépenses communales.

Pour contenir au maximum cette hausse, la municipalité a mis en place un plan de sobriété énergétique permettant de réduire les consommations énergétiques de la collectivité, tant au niveau du gaz (coupure ou réduction du chauffage lorsque les bâtiments sont inoccupés, baisse du chauffage dans les salles où s'exercent des activités sportives, coupure de certains chauffe-eau ...), que de l'électricité (extinction nocturne de l'éclairage public entre 22h30 et 6h effective depuis le 15 mars 2023).

DÉPENSES

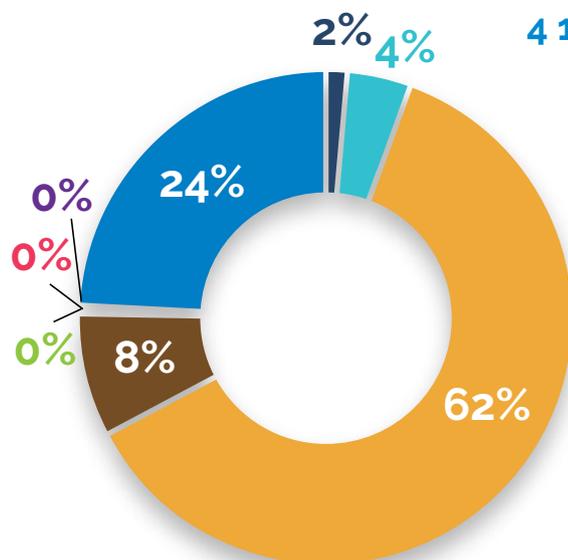
4 149 944,45 €



Charges à caractère général	1 306 409,45 €
Charges de personnel	2 022 200 €
Autres charges de gestion courante	165 200 €
Charges financières	30 500 €
Charges exceptionnelles	4 000 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 900 €
Dépenses imprévues	10 000 €
Virement à la section d'investissement	558 000 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	51 735 €

RECETTES

4 149 944,45 €



● Atténuation de charges	65 000 €
● Produits des services, du domaine ...	175 700 €
● Impôts et taxes	2 557 860 €
● Dotations et participations	329 800 €
● Autres produits de gestion courante	15 500 €
● Produits financiers	750 €
● Produits exceptionnels	11 500 €
● Résultat reporté	993 834,45 €

RECETTES

Du côté des recettes, et pour la seconde fois depuis 14 ans, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'État ne subira pas de baisse** (132 667 € perçus en 2023 contre 132 805 € à percevoir en 2024, soit une augmentation de 138 €).

La dotation de solidarité rurale, également versée par l'État, connaît une hausse significative sur l'année 2024, avec une augmentation de 6 198 € par rapport au versement perçu sur l'exercice 2023.

À noter également que, si la municipalité n'a pas voté de hausse de ses taux d'imposition, **la revalorisation des bases d'imposition par l'État permet à la collectivité de voir ses recettes prévisionnelles dans ce domaine augmenter** (total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 : 2 110 000 € / somme perçue sur l'exercice 2023 : 2 096 348 €).

En contrepartie, **des baisses sont attendues**, particulièrement en ce qui concerne **la taxe locale sur la publicité extérieure** : le législateur a instauré une nouvelle codification de cette taxe au sein du Code des impositions sur les biens et services (auparavant, codification dans le Code général des collectivités territoriales), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, qui impose, pour une collectivité de notre strate, **une tarification beaucoup plus faible que l'actuelle**, sans grande marge de manœuvre.

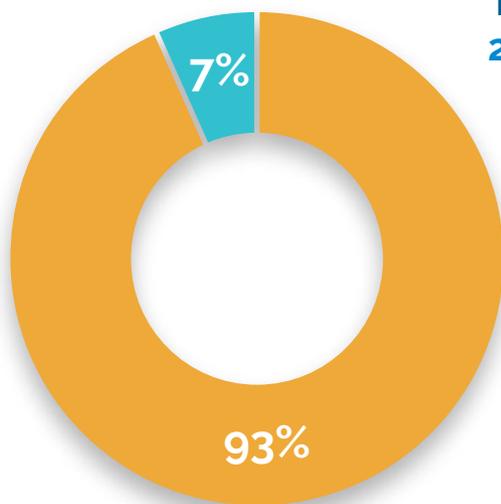
En parallèle, au vu du contexte économique actuel, **les commerces et publicitaires ont tendance à réduire leurs enseignes et dispositifs publicitaires**, ce qui fait craindre **une baisse importante de cette recette** (prévisionnel de 140 000 € sur l'exercice 2024 quand 179 453,84 € ont été perçus en 2023).

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 s'élèvent à **2 075 208,05€** et correspondent aux programmes suivants :

- acquisition de terrains (parcelles cadastrées section AO n°85 sise lieudit « Les Prés Bavons » et ZK n°31 sise lieudit « La Charme », rue Pasteur) ;
- travaux de voirie/révision PLU (petits travaux de voirie divers et finalisation de la révision n°4 du plan local d'urbanisme avec, sur l'exercice 2024, la réalisation de l'enquête publique) ;
- travaux dans les bâtiments communaux, notamment la poursuite de la réalisation de l'étude et de l'audit énergétique pour le changement du système de chauffage de cinq bâtiments communaux ;
- subventions d'équipement pour dépenses d'éclairage public/feux tricolores (poursuite du passage en LED) ;
- acquisition de gros matériel ;
- construction et extension de réseaux ;
- construction d'un bâtiment périscolaire (reste une facture en attente) ;
- acquisition de matériel informatique pour les différents services ;
- construction d'une ombrière photovoltaïque dans la cour de l'espace Pascale Paradis ;
- dispositifs de vidéoprotection (renouvellement de l'existant dans le square Arnaud Beltrame) ;
- travaux de construction de terrains de tennis couverts (incluant la requalification des terrains existants et des travaux annexes) au complexe sportif André Gravelle.



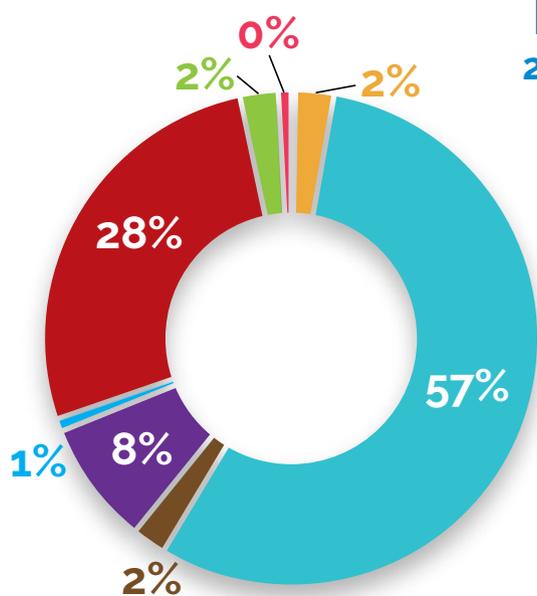
DÉPENSES
2 075 208,05 €

● Opérations d'équipement	1 938 208,05 €
● Emprunts	137 000 €

RECETTES

Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2024 sont évaluées à 2 075 208,05 € et sont constituées de l'autofinancement communal, d'un nouvel emprunt, du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la

taxe d'aménagement, de subventions, du produit des amortissements des subventions d'équipement, de la reprise de l'excédent antérieur reporté, d'un excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que des restes à réaliser recettes de l'exercice 2023.



RECETTES 2 075 208,05 €

Subventions d'investissement	58 250 €
Emprunts	1 160 000 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	44 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	171 796,41 €
Produits des cessions d'immobilisations	17 500 €
Virement de la section d'investissement	558 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 735 €
Solde d'exécution reporté	13 926,64 €

ENDETTEMENT

On note, sur l'exercice 2024, un **emprunt soldé sur l'exercice 2023** (construction de la salle socioculturelle Deterre Chevalier). Pour mémoire, 2 emprunts avaient déjà été soldés sur l'exercice 2022 (construction de la salle d'évolution n°2 à l'espace Pascale Paradis et construction de l'ancien restaurant scolaire).

Annuité 2024*	166 980,70 €
Intérêts 2024	30 098,15 €
Capital 2024	136 882,55 €
Capital restant dû au 31/12/2024	1 533 603,28 €

Ratio dette/habitant	472,17 €
Ratio annuité/habitant	51,41 €
Nombre d'habitants au 01/01/2024	3 248 habitants

*Pour mémoire :
Annuité 2022 : 278 898,86 €
Annuité 2023 : 220 876,93 €

TOUR DE FRANCE

9^{ÈME} ÉTAPE À ST PARRÉS

111^{ÈME} ÉDITION
TOUR de France™
 29 JUIN -
 21 JUILLET 2024

LE DIMANCHE 7 JUILLET PROCHAIN, SAINT PARRÉS AUX TERTRES FÊTERA LE PASSAGE DE LA « GRANDE BOUCLE » DURANT UNE JOURNÉE EXCEPTIONNELLE MARQUÉE PAR DEUX PASSAGES DU PELOTON DANS LA COMMUNE

Depuis 1947, Troyes a accueilli 8 arrivées et 7 départs du Tour. La dernière en date a eu lieu en 2017 avec la victoire de l'Allemand Marcel KITTEL. Sur ces 15 passages, les « forçats de la route », comme les appelait Albert LONDRES, ont emprunté les routes de notre commune à trois reprises.

Le 16 juillet 1960 ; étape rendue célèbre par l'arrêt du peloton à Colombey-les-Deux-Églises pour saluer le général de Gaulle ; les coureurs étaient passés par Baires, avec la victoire d'un Français à Troyes, Pierre BEUFFEUIL.

Le 7 juillet 1987, ce fut également par Baires que les coureurs traversèrent la commune en provenance d'Épinal. L'Italien Guido BONTEMPI gagna sur le boulevard du 14 juillet, mais fut déclassé quelques jours plus tard pour dopage, laissant la victoire revenir à l'Espagnol Manuel Jorge DOMINGUEZ.

Le 22 juillet 2000, le Tour emprunta l'avenue du Général de Gaulle avec l'échappée mémorable du « gars du coin », François SIMON, finalement repris par le peloton à 3 km de l'arrivée, un peloton réglé au sprint par l'Allemand Erik ZABEL.

La venue du *Tour de France* est rare et, ce 7 juillet 2024, les Patrocliens pourront profiter de deux passages à Saint Parres aux Tertres.

Appelée « étape des chemins

blancs », cette 9^{ème} étape est novatrice et classée comme « accidentée ».

Depuis quelques années, les organisateurs cherchent à revenir à des courses authentiques, une époque où les routes n'étaient pas toujours asphaltées. Ainsi, à l'image des *Strade Bianche* en Italie ou de *Paris-Tour*, les chemins blancs sont devenus une attraction et une difficulté, comme le sont les pavés de *Paris-Roubaix*. Inaugurés sur le *Tour de France féminin 2022*, les chemins blancs au cœur des vignes de la Côte des Bar, ont procuré du spectacle et des bouleversements au classement général. Fort de ce succès, les organisateurs du *Tour de France*

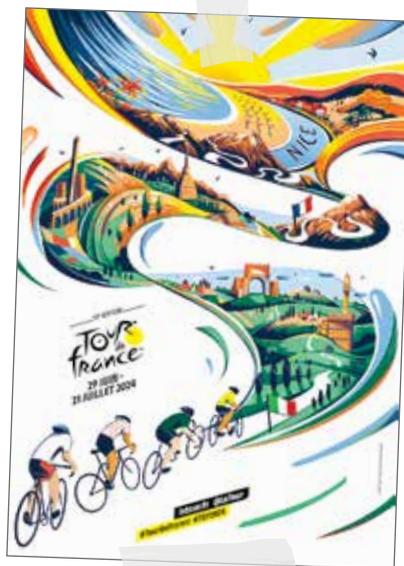


Pierre BEUFFEUIL

ont créé une étape similaire avec 32 km de chemins blancs, répartis en 14 secteurs. **Saint Parres aux Tertres clôturera ces chemins piégeux avec le secteur n°1.** Véritable tremplin pour la victoire d'étape, situé à moins de 10 km de l'arrivée, ce secteur long de 3 km procurera certainement un grand spectacle.

AU PROGRAMME

La journée débutera par un **départ fictif aux alentours de 13h15**. Les coureurs défilent dans Saint Parres en empruntant les avenues Taittinger, Barbusse et De Gaulle, puis la rue Denizot en direction de Thennelières. **La caravane publicitaire** passera deux heures plus tôt, **soit vers 11h15**. Les coureurs rouleront à faible allure, l'idéal pour apercevoir votre champion favori !



Pour le second passage, **les cyclistes tourneront à gauche au rond-point de l'autoroute de Thennelières, en direction de la ferme de Panais. Ici, commencera le dernier secteur de chemins blancs de cette étape, à 10 km de l'arrivée.** Pour ne pas endommager l'état des chemins avant le passage des coureurs, la caravane publicitaire, ainsi que quelques voitures officielles, seront déviées par la D619, puis par l'avenue du Général de Gaulle, et récupéreront l'itinéraire de la course à hauteur du carrefour des rues Edme Denizot et Jean Jaurès.

DES AMÉNAGEMENTS INDISPENSABLES

Lors du passage du *Tour de France*, les communes doivent garantir la sécurité des coureurs, des suiveurs et du public.

Saint Parres aux Tertres rénove l'ensemble des chemins communaux situés entre la ferme de Panais et la route de Baires.

Ces travaux permettent de supprimer l'ensemble des « nids de poule » et de stabiliser les chemins en renforçant la chaussée.

S'ORGANISER ET ANTICIPER

La circulation sera perturbée une grande partie de la journée.

Une seule et unique réunion de coordination est prévue à la Préfecture avec ASO (*Amaury Sport Organisation*), la société du *Tour de France*.

Dès que les informations précises concernant le déroulement de la course seront communiquées aux élus municipaux, **vous serez tenus informés par l'intermédiaire d'un flyer** déposé dans les boîtes aux lettres.

LES ANIMATIONS

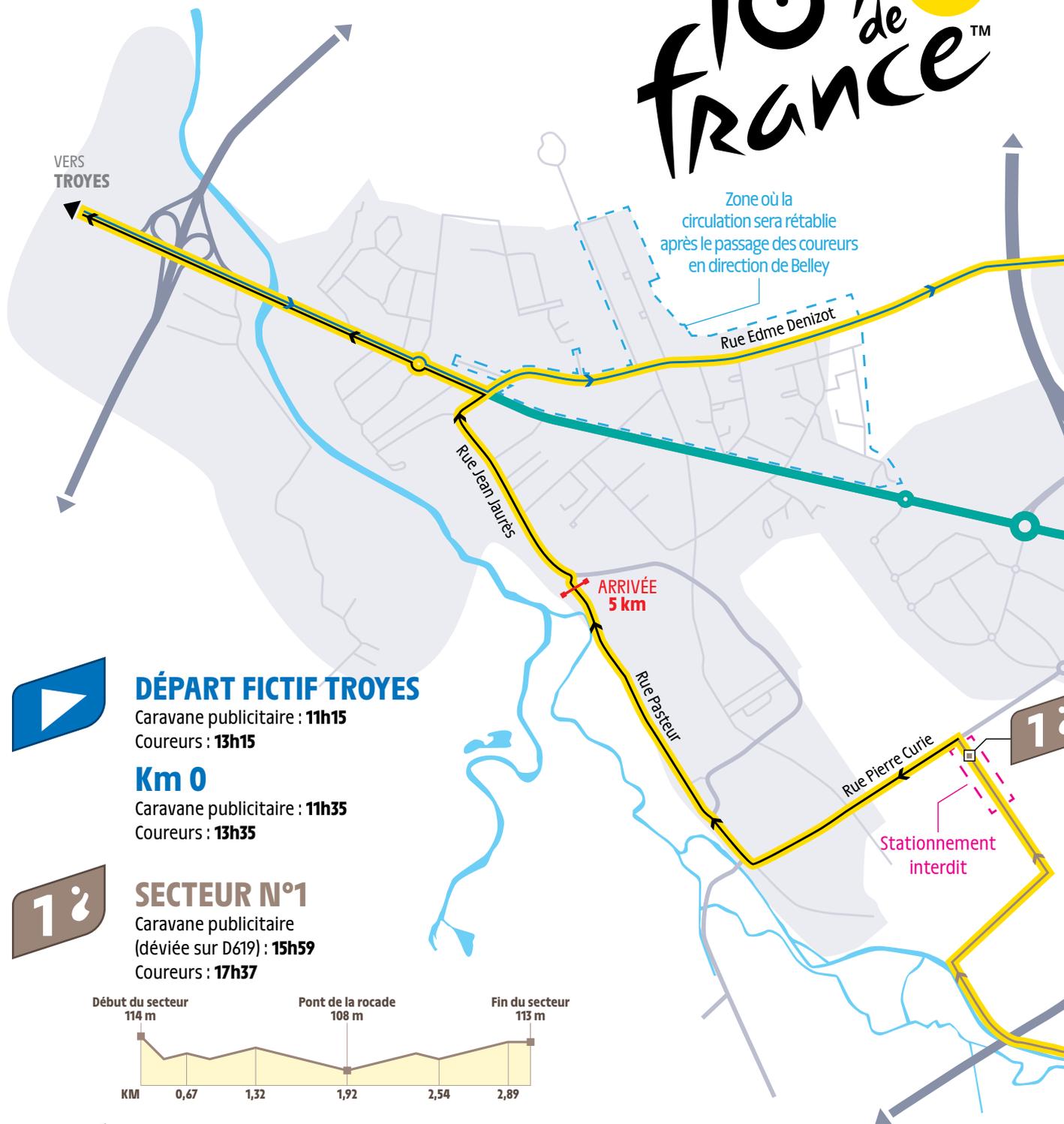
Comme il est de tradition, **la commune embellira certains lieux en l'honneur du *Tour de France*.** Ainsi, sur le rond-point de l'avenue Barbusse (que les coureurs emprunteront à deux reprises), seront installés **4 grands maillots** (jaune, blanc, à pois et vert) **agrémentés de fleurs de mêmes couleurs.** **Des banderoles seront également érigées pour souhaiter la bienvenue au peloton.**

L'exposition intitulée « **Autour du Tour** » se tiendra dans la **salle Deterre Chevalier du lundi 1^{er} au dimanche 7 juillet 2024.** De nombreux vélos, maillots historiques, peintures, capsules de champagne, etc. sur le thème du Tour seront exposés. L'entrée sera gratuite et l'exposition sera visible aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 14h à 18h
- samedi et dimanche : de 10h à 18h



TOUR de france™



DÉPART FICTIF TROYES

Caravane publicitaire : **11h15**

Coureurs : **13h15**

Km 0

Caravane publicitaire : **11h35**

Coureurs : **13h35**

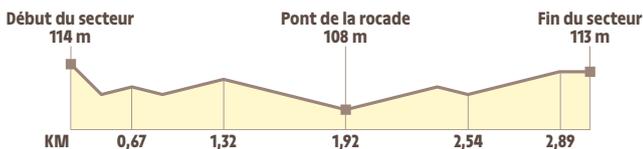


SECTEUR N°1

Caravane publicitaire

(déviate sur D619) : **15h59**

Coureurs : **17h37**



ARRIVÉE Bd 1^{er} RAM

Caravane publicitaire : **16h13**

Coureurs : **17h49**

DIMANCHE 7 JUILLET

ÉTAPE 9 TROYES > TROYES

LONGUEUR 199 km  TYPE Accidentée



Un nouveau CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

LE SAMEDI 16 FÉVRIER, DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, ONT EU LIEU LES ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Les jeunes électeurs, du CM1 à la 4^{ème}, se sont succédés dans les isoaloirs pour choisir leurs élus, en présence du maire, Jack HIRTZIG, de Pascal DAUTREVAUX, adjoint à la Jeunesse, de Ludovic CRÉTÉ, conseiller municipal délégué au CMJ et de nombreux membres du conseil municipal.

Catherine BRÉGEAUT, conseillère départementale, avait également fait le déplacement afin de participer à ce moment important pour la vie citoyenne des jeunes Patrocliens.

20 enfants, élus pour un mandat de 3 ans, composent ce nouveau CMJ : Margaux AEGERTER, Eponine ALBERT-LIOCHON, Maya BRENNEVAL, Lohann CRÉTÉ, Ilaf DAOUD, William JACQUARD, Camille LONGUET, Eva PIRES-GÉRARD, Roxana SAVOIA, Baptiste AEGERTER, Lily-Rose AILLERIE, Lila

BOULACHEB, Charly BRILA, Gabin LOUBIÈRE, Aris MOOTHEN, Manon MORIZOT, Malo NIEUWMUNSTER, Lyna SEBBANE, Jules SERRA-MARCILLY et Soana THOMAS.

Le vendredi 22 mars, une cérémonie officielle a été organisée dans les locaux de l'espace Pascale Paradis afin de **marquer leur entrée en fonction**. Un **kit de l'élu**, composé d'un cahier, d'un stylo, d'un agenda de la commune et d'une belle écharpe tricolore, leur a été remis. Chaque jeune conseiller a ensuite présenté aux parents et aux membres du conseil municipal **un projet qu'il lui tenait à cœur de réaliser durant son mandat**.

De nombreuses idées et beaucoup de travail en perspective pour ce nouveau CMJ ...



> TROMBINOSCOPE



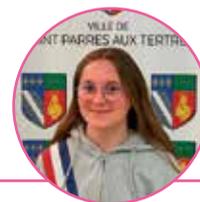
Baptiste AEGERTER



Margaux AEGERTER



Lily-Rose AILLERI

Eponine ALBERT
LIOCHON

Lila BOULACHEB



Maya BRENNEVAL



Charly BRILA



Lohann CRÉTÉ



Ilaf DAOUD



William JACQUARD



Camille LONGUET



Gabin LOUBIÈRE



Aris MOOTHEN



Manon MORIZOT

Malo
NIEUWMUNSTER

Eva PIRES



Roxana SAVOIA



Lyna SEBBANE

Jules SERRA
MARCILLY

Soana THOMAS

ACCUEILS DE LOISIRS

printemps 2024

DES ACTIVITÉS À FOISON !

MATERNELLES

La première semaine des vacances de printemps, les maternelles sont parties à **la découverte de leurs sens** grâce à des **activités manuelles et sportives** (sacs sensoriels, peinture, jeu de balle, jeu musical, cuisine ...).

Le lundi, un jeu leur a permis d'apprendre à se connaître les uns les autres. Le mardi, ils se sont rendus au **bowling**. Pour certains, c'était la première fois ! Le jeudi, les pâtisseries en herbe ont préparé de **délicieux cookies**. Enfin, le vendredi, **un grand jeu sur le thème de « Ratatouille »** a donné lieu à des ateliers sur les 5 sens ... et à de nombreux fous rires !

La semaine suivante avait pour thème « **le muguet** ». Au programme : jeu de connaissance

en début de semaine, activités manuelles (création du muguet-bonheur) et sportives (joyau du dragon, parcours à l'aveugle, poule/renard/vipère, éveil sensoriel ...). Le mardi 30 avril, les petits ont découvert **la ferme pédagogique de la Marque à Champ-sur-Barse**. Pour conclure ces vacances, **le grand jeu intitulé « Les clochettes magiques »** et la traditionnelle **boom de fin de centre** ont ravi les enfants.

ÉLÉMENTAIRES

Durant la première semaine, de nombreuses **activités autour des 5 sens et des émotions** ont été proposées aux enfants : sport (volley-ball, thèque, step, flag-rugby, découverte du handisport), cuisine, activités manuelles (boîte mystère, sable magique, pâte Fimo...).





Côté sorties, les élémentaires ont eu le choix d'une sortie à la carte le mercredi après-midi et se sont rendus au **tournoi solidaire « Solidar'Foot » organisé par la commune des Noës-près-Troyes**. Le **grand jeu** de fin de semaine s'intitulait « **Dans la tête de Lilie** ».

Le thème de la seconde semaine était « **Ramenez la coupe à la maison** ».

Le mardi matin a été consacré à la préparation de **l'Oval Cup**, l'incontournable rencontre inter-centres autour du rugby.

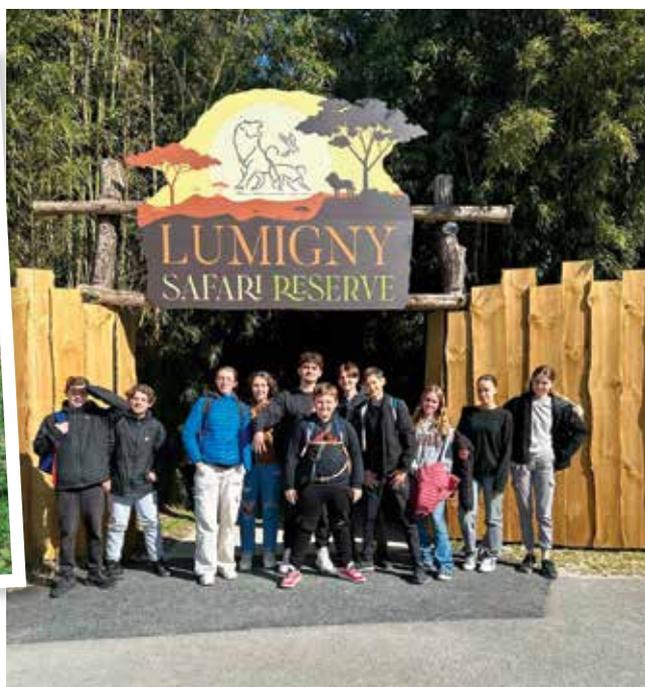
Le jeudi 2 mai, les enfants se sont rendus au stade d'Échenilly avec le totem qu'ils avaient confectionné.

D'autres activités étaient également au menu de la semaine : jeu de la gamelle, création de toupie, préparation de tarte aux pommes et le **grand jeu « Défiez Roger »**. Sans oublier **la boom** marquant la fin des vacances !

ADOS

Le premier lundi des vacances, les ados ont fait connaissance grâce à un jeu puis ont travaillé à la décoration de « leur » salle. Le mardi, **une sortie à la carte** leur était proposée : ils avaient le choix entre une **balade en Segway** et de **l'accrobranche**. Le mercredi, ils ont participé à **un jeu de troc nommé « Rallye patate »** qui consiste à procéder à des échanges d'objets : chaque équipe se voit attribuer une pomme de terre et doit parvenir à l'échanger contre un autre objet et ainsi de suite L'équipe gagnante est celle qui termine avec l'objet ayant la plus grande valeur. Le jeudi, les jeunes ont visité **Le parc des félins en Seine-et-Marne** et le dernier jour, ils ont pratiqué **l'escalade**.

En raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant, le club ado n'a pas ouvert ses portes la deuxième semaine. **L'équipe d'animateurs invite les jeunes à venir découvrir le club afin de prendre connaissance des nombreuses activités et sorties proposées**. Cela leur donnera peut-être envie de s'y inscrire pour les prochaines vacances ...



Inscriptions aux

ACCUEILS DE LOISIRS

ÉTÉ 2024

MODALITÉS D'ACCUEIL

POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 3 à 6 ANS (scolarisés en maternelle) :

L'accueil de loisirs aura lieu à l'espace Pascale Paradis, dans la salle Bernard Dufour. La sieste pour les plus petits se fera dans le dortoir de l'école maternelle.

- **Horaires** : du lundi au vendredi, de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS (scolarisés en élémentaire) :

L'accueil de loisirs aura lieu à l'espace Pascale Paradis.

- **Horaires** : du lundi au vendredi, de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

POUR LES JEUNES SCOLARISÉS AU COLLÈGE ET JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) :

L'accueil de loisirs aura lieu dans la salle ados du bâtiment de la restauration scolaire.

- **Horaires** : de 14h à 18h15 (sauf les journées de sorties exceptionnelles).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez télécharger les fiches d'inscription sur le site internet : www.sympart.com, rubrique « inscriptions »

Les inscriptions sont à faire **UNIQUEMENT** durant les périodes définies dans le tableau ci-dessous (calendrier) :

- à l'espace Pascale Paradis (10 bis, rue Jules Ferry à Saint Parres aux Tertres), tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h
- OU par mail : inscriptionsympart@saintparresauxtertres.fr

Pour toute nouvelle inscription aux accueils de loisirs de l'année 2023-2024, merci de faire parvenir au préalable à la mairie le dossier de renseignements dûment complété.

Les inscriptions se feront uniquement par semaine bloquée, tant pour les centres que pour la cantine (aucune inscription à la journée ne sera possible).

Le nombre de places étant limité, les inscriptions des dossiers se feront par ordre d'arrivée et en respectant les dates en fonction de votre lieu d'habitation.

Les inscriptions et les désistements ne seront plus possibles après la date de fin de la période d'inscription.

	ÉTÉ 1 ^{ère} période	ÉTÉ 2 ^{ème} période
Période d'accueil	Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août	Du lundi 19 au vendredi 30 août
Inscriptions enfants domiciliés et/ou scolarisés dans la commune	Du lundi 13 mai au vendredi 21 juin	Du lundi 24 juin au vendredi 19 juillet
Inscriptions enfants extérieurs à la commune	Du lundi 3 juin au vendredi 21 juin	Du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet

LES INSCRIPTIONS AU
CENTRE SYMP'ART ET À
LA RESTAURATION SCOLAIRE
RENTREE 2024
DÉBUTERONT LE LUNDI
8 JUILLET 2024

PORTAIL FAMILLE

AIGA, UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LA COMMUNE

Suite aux problèmes rencontrés avec le portail famille « Bel-Ami », la commune avait décidé, fin 2023, de chercher un nouveau prestataire. C'est chose faite puisque les familles peuvent, depuis peu, créer leur profil sur **le portail AIGA**.

Ce portail permet d'**inscrire les enfants aux différents temps d'accueil (périscolaire, extrascolaire, mercredis, restauration scolaire et séjour)** sans nécessité de remplir des formulaires papier, dans un but de **simplification des démarches administratives**.

Une réunion de présentation de ce logiciel aux parents a eu lieu le jeudi 13 juin à l'espace Pascale Paradis.

Vous trouverez le lien vers ce portail :

- sur le site internet de la mairie (www.saintparresauxtertres.fr), rubrique « Formalités administratives > Inscription à la cantine »
- sur le site internet du centre de loisirs Symp'art (www.sympart.com)



Un tutoriel vous expliquera comment créer votre profil. Vous ne devrez créer qu'**un seul profil par famille** (sauf en cas de parents divorcés). Il faudra ensuite compléter votre dossier et attendre qu'il soit validé par les services municipaux avant de procéder à votre première inscription.

Pour rappel, **la date de début des inscriptions à la cantine et au périscolaire pour la rentrée 2024 est fixée au lundi 8 juillet**. Il vous est conseillé de créer votre profil famille avant cette date.

ÉDITION ÉTÉ

INSPIRATION JARDIN

22-23 juin 2024

RENDEZ-VOUS DE CRÉATEURS INFLUENCÉS PAR LE VÉGÉTAL

ENTRÉE GRATUITE DE 10 À 18 HEURES

46 bis Avenue du Général de Gaulle
10410 Saint-Parres-aux-Tertres
CONTACT : 06 80 35 40 24

ÉDITION ÉTÉ
INSPIRATION
JARDIN

Les créateurs

Jean-Louis Espilet . Peintre
Annie Sorrel . Photographe Écrivain
Ammonite . Ébénistes d'Art
Chantal Roux Devillas . Art Porcelaine Faïence
Delphine Regneault . Fildefériste
Victor Loiselet . Verrier
David Puren . Céramiste
Wilfried Gaspard . Gravure sur Ardoise
Tress' le Rêve . Vannerie
La Petite Marchande de Prose . Librairie
Marie-Jeanne Herbillon . Fantaisies créatives

Conception graphique - Studio 15 - verostudio15@gmail.com

À LA BIBLIOTHÈQUE ...

Le premier trimestre 2024 a été bien rempli, avec une belle diversité d'activités



ART RÉCUP' TRI

Maité et Claudette, bénévoles à la bibliothèque, ont accueilli une dizaine d'enfants pour un **atelier autour du recyclage des déchets** (boîtes à œufs, rouleaux de papier absorbant ...). Chacun a fabriqué un semainier, une abeille, une fleur ou bien un lion.

DON

L'équipe de la bibliothèque a procédé, en 2023, à un **désherbage de la section jeunesse**. Désherber, c'est supprimer du fonds des documents abîmés, trop vieux ou rarement empruntés. Ceux-ci ont été **donnés aux écoles, aux centres de loisirs et à la cantine**. Ainsi, plus de **400 livres ont trouvé preneur** et sont en route pour une seconde vie.



TOUS SANS FAUTE(S) À LA BIBLIOTHÈQUE

Pendant la *Semaine de la langue française*, une cinquantaine d'« écoliers », âgés de 10 à 99 ans, a participé à **une dictée** écrite et lue par Jean-François GIRARDIN, conseiller municipal membre de la commission Vie culturelle. Le texte, agrémenté de quelques difficultés grammaticales, a ravi tout le monde. **Chacun est reparti avec des lots** et **les 4 vainqueurs** ont gagné un pot de miel issu des ruches communales et un chèque-lire à dépenser en librairie.

ACCUEIL DES CLASSES

Les élèves de maternelle et d'élémentaire de l'école Jules

Ferry continuent de profiter, chaque mois, **des lectures** de Catherine, bénévole de la bibliothèque. **Différents thèmes** sont abordés grâce à **des malles d'animation** prêtées par la Médiathèque départementale de l'Aube, telles que « Poules Poulettes » en avril.



FAIRE DES BULLES

Les élèves de **CE2/CM1 et de CM2** ont participé à l'événement **La Grande Lessive**. Le thème cette année était « faire des bulles ». Une classe a réalisé des peintures et l'autre a pris des photos. Les usagers de la bibliothèque ont été invités à **voter pour leurs œuvres préférées** durant le temps de l'exposition. Les enfants ont été **récompensés début juin par l'équipe municipale** pour leur magnifique travail.



MOIS DES TOUT-PETITS

La bibliothèque a accueilli **260 personnes** pendant cet événement important. Les services jeunesse des médiathèques du réseau TCM travaillent depuis de nombreuses années pour satisfaire les plus jeunes. Ils sont nombreux, avec les parents, grands-parents et assistantes maternelles, à profiter des ateliers, des spectacles et des rencontres. Une vraie réussite !



ÉCHANGES AVEC LA MDA

L'équipe de la bibliothèque a choisi, fin mai, **400 nouveaux CD, DVD et livres lus pour enfants et adultes** et, à la mi-juin, **800 livres**, le tout prêté par la Médiathèque départementale. Vous êtes cordialement invités à venir les découvrir et les emprunter !

Pour rappel, la bibliothèque de Saint Parres aux Tertres fait partie du réseau des médiathèques de TCM. **Avec votre carte « réseau »**, vous pouvez donc également emprunter ou simplement déposer des documents.

LIRE AU SOLEIL

Pendant les beaux jours, vous pourrez profiter **des transats** mis à votre disposition sur **la terrasse de la bibliothèque** et vous installer dehors pour **lire le livre ou le magazine de votre choix**.

> HORAIRES D'OUVERTURE

- **Lundi : 14h - 18h30**
- **Mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h30**
- **Vendredi : 14h - 18h30**
- **Samedi : 10h - 12h30**

La bibliothèque sera fermée du **lundi 29 juillet au samedi 24 août inclus**.

COUPS DE COEUR



Roman adulte

Le mariage de plaisir / Tahar BEN JELLOUN / R BENJ

La religion islamique permet aux hommes d'épouser 4 femmes et, lorsqu'ils voyagent, de contracter un « mariage de plaisir ». En épousant une Peule de Dakar qui lui donne des jumeaux, un blanc et un noir, Amir de Fès ne s'attendait pas aux problèmes de jalousie et de racisme qui vont émerger dans sa famille ascendante et descendante.

Un conte fluide, sincère et précis.
Martine H.



Album jeunesse

Heure bleue / Isabelle SIMLER / A SIML

32 nuances de bleu pour ce magnifique album qui est une succession de tableaux représentant des oiseaux, des animaux, des fleurs ...
Un véritable enchantement.

Catherine G.



Roman policier adulte

Sarek / Ulf KVENSLEK / P KVEN

4 jeunes adultes, amis en apparence, partent faire une randonnée de plusieurs jours au nord de la Suède. Un huis clos palpitant dans un univers hostile où les revirements de situation font douter le lecteur et monter la tension. Les certitudes du départ sont remises en question. Qui manipule qui ?

Un récit très bien construit
Martine V.





Registre communal
des personnes vulnérables
INSCRIVEZ-VOUS !

INSCRIPTION AU REGISTRE

DES PERSONNES VULNÉRABLES

2024

PERSONNES ÂGÉES, HANDICAPÉES OU ISOLÉES

Conformément aux dispositions des articles L.121-6-1 et R.121-2 à R.121-12 du Code de l'action sociale et de la famille, les mairies doivent disposer d'un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées ou en situation de handicap qui en font la demande. **Ce registre permet d'identifier les personnes vulnérables qui peuvent, en cas d'urgence, avoir besoin d'une aide sanitaire ou sociale.**

Le maire doit recenser, à titre préventif et à leur demande, ou à la requête d'un proche ou d'un tiers, les personnes répondant à certains critères, à savoir :

- les personnes adultes handicapées
- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail

qui vivent seules ou sont isolées familialement, géographiquement, affectivement ;
et/ou qui présentent des difficultés à se déplacer seules à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, ou un handicap entravant leur autonomie ;
et/ou qui résident dans un logement inadapté,

afin d'établir une liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de risques exceptionnels et de déclenchement : **du plan Grand froid, du plan Canicule, du plan communal de sauvegarde.**

Si ces critères vous concernent ou si vous connaissez une personne se trouvant dans ce cas, veuillez prendre contact avec la mairie pour l'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables.

COUPON-RÉPONSE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES 2024 (à retourner à la mairie de Saint Parres aux Tertres)

Je soussigné(e) (nom et prénom).....

autorise la commune à m'inscrire demande à la commune l'inscription de la personne ci-dessous mentionnée ⁽¹⁾

sur le registre nominatif des personnes vulnérables (personnes âgées ou handicapées) créé dans le cadre du plan national Grand Froid, du plan national Canicule et du plan communal de sauvegarde.

Coordonnées de la personne à inscrire :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Téléphone :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, prénom et n° de téléphone)

Coordonnées du médecin traitant :

Coordonnées du service intervenant à domicile :

(1) Veuillez préciser vos coordonnées (nom, prénom, adresse et n° de téléphone)

.....

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Parres aux Tertres pour le plan national Grand froid, le plan national Canicule et le plan communal de sauvegarde pour la protection des personnes âgées ou fragiles. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Parres Aux Tertres. Les données sont conservées le temps de votre domiciliation dans la commune de Saint Parres aux Tertres. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : Direction Générale des Services de la commune de Saint Parres aux Tertres - CS 40064 - 10092 Troyes cedex. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

> COLLECTE DE SANG DU JEUDI 25 AVRIL 2024



53 personnes se sont présentées à la salle Deterre Chevalier le jeudi 25 avril pour donner leur sang.

47 poches de sang ont pu être prélevées.

Merci à tous les donateurs, ainsi qu'au Docteur Marie-Charlotte MARTIN et à son équipe de l'Établissement français du sang.

Nous vous attendons nombreux lors de **la prochaine collecte qui aura lieu le jeudi 22 août 2024 de 15h à 20h, dans la salle Deterre Chevalier.** Vous aurez la possibilité de vous inscrire en ligne sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

> 3^{ÈME} REPAS DES AMBASSADEURS DE QUARTIER

Dimanche 29 septembre, à partir de 12h, les Ambassadeurs du quartier Jean Jaurès / Mésanges / Général de Gaulle, avec le soutien de leurs élus référents et de la municipalité, vous accueilleront pour leur **3^{ème} repas de quartier.** Comme les années précédentes, il aura lieu au 46 bis, avenue du Général de Gaulle, dans un écrin de verdure au coeur de la commune.

Début septembre, un flyer sera distribué dans les boîtes à lettres des habitants de ce quartier. Vous y trouverez le **bulletin d'inscription** ainsi que les modalités de participation.

Alors, surveillez votre courrier, parlez-en à vos voisins et n'hésitez pas à vous inscrire à cette journée de partage, d'échange, de convivialité !



REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS

à la cantine

Pour la **2^{ème} année consécutive**, des déjeuners intergénérationnels sont organisés au restaurant scolaire, sous la houlette de Claude GAUTHROT, présidente de l'**UNRPA**, et d'Audrey TALLEMET, responsable de la cantine.

Depuis octobre dernier, **les élèves de CM1 et CM2 partagent leurs repas avec les aînés, les lundis et vendredis.** Ces rencontres se passent dans une **grande convivialité** et donnent lieu à de **riches échanges.**

Les dernières retrouvailles entre enfants et aînés auront lieu en juin, en attendant la prochaine rentrée scolaire.



Formez-vous

AU COMPOSTAGE

Le 15 mai dernier a eu lieu, dans les locaux de la restauration scolaire, la première formation au compostage effectuée par Troyes Champagne Métropole dans notre commune.

Une quinzaine de participants, venant de Saint Parres aux Tertres et d'ailleurs, a bénéficié des conseils de deux maîtres-composteurs. Ceux-ci ont détaillé les procédures pour obtenir un bon compost utilisable pour le jardin et les plantations. Ils ont levé beaucoup d'interrogations et répondu aux nombreuses questions de l'assistance. Les deux composteurs de la cantine, en fonctionnement depuis 1 an, ont servi d'exemple concret.

Cette formation d'une heure est obligatoire pour obtenir un composteur et un seau de tri gratuit, offerts par TCM. Chacun est donc reparti avec le matériel nécessaire à l'issue de cette réunion.

La prochaine session, qui est déjà complète, se déroulera le 27 juin. D'autres sessions auront lieu les 11 septembre, 8 octobre et 12 novembre.

Si vous souhaitez vous y inscrire, surveillez bien le site internet de TCM (rubrique compostage) car les 15 places par créneau seront vite prises !



L'ASTUCE ÉCOLO

5 FAÇONS SPORTIVES ET ÉCOLOGIQUES DE SE RENDRE AU TRAVAIL

Les déplacements domicile-travail représentent **13 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports**. En 2019, les actifs de France métropolitaine parcouraient en moyenne 14,2 km pour se rendre sur leur lieu de travail, ce qui représente **0,7 tonne équivalent CO₂ par an et par personne** pour ces déplacements. En cette année olympique, il paraissait judicieux de vous présenter quelques solutions « sportives » pour vous rendre au travail, **combinant respect de l'environnement, bénéfices pour votre santé ... et pour votre portemonnaie !**

LA MARCHÉ OU LA COURSE À PIED (« RUN COMMUTING »)

Pour celles et ceux qui vivent à proximité de leur lieu de travail, la marche et/ou la course à pied sont des options possibles. Non seulement cela vous permet de brûler des calories, mais cela peut aussi être un excellent moyen de **se détendre avant ou après une journée de travail**. Prévoyez des vêtements de rechange au bureau et gardez un œil sur la météo.

LE VÉLO

Se rendre au travail à vélo offre de nombreux avantages :

- Étant moins soumis aux aléas du trafic, le vélo est souvent le

moyen de transport le **plus rapide en ville**. Et **pas de problème de parking** : on peut se garer partout, ou presque.

- On joint l'utile à l'agréable : le temps de trajet devient la petite séance quotidienne de sport. Parfait pour **garder la forme et pour votre santé cardiovasculaire !**

- Le vélo n'est **pas réservé aux petits trajets**. Pour des distances plus importantes ou si le parcours comporte des côtes, on peut adopter le **vélo électrique**. Bon à savoir : depuis le 1er février 2018, si vous achetez un vélo à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, **bénéficier d'une aide de l'État, appelée bonus vélo à assistance électrique (VAE)**.

À NOTER : Vous pouvez bénéficier du **forfait mobilité durable**, qui est une exonération fiscale et sociale de la prise en charge par l'employeur des frais de trajet **des salariés qui se rendent au travail en vélo ou par covoiturage ou encore en véhicule électrique, hybride ou à hydrogène**. Il prend la forme d'un versement annuel et facultatif, par l'employeur, dans la limite de 400 euros.

LE SKATEBOARD OU LES ROLLERS

Le skateboard et les rollers sont deux alternatives amusantes et



sportives pour se déplacer en ville. Ils conviennent particulièrement bien aux citoyen(ne)s qui ont de courtes distances à parcourir.

LA TROTTINETTE MÉCANIQUE

Les trottinettes ont gagné en popularité dans de nombreuses villes. Si celles que l'on voit sont principalement électriques, **opter pour leur pendant mécanique peut être une très bonne idée !** Elles sont idéales pour les trajets courts. Assurez-vous de respecter les règles de circulation et de partager l'espace de manière responsable avec les piétons.

LE MULTIMODAL : COMBINER TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ ACTIVE

Dans de nombreuses villes, les transports en commun offrent la possibilité de combiner la marche, le vélo ou d'autres modes actifs pour vous rendre au travail. Vous pouvez par exemple descendre du bus quelques arrêts avant votre destination et marcher le reste du chemin. Cela vous permettra de profiter des **avantages d'un mode de vie actif** tout en utilisant les transports publics pour une partie de votre trajet.



Quelques rappels pour

BIEN VIVRE ENSEMBLE

TAILLE DES HAIES DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers, piétons et automobilistes.

Il est donc **obligatoire pour les propriétaires ou locataires de procéder à la taille et à l'entretien des haies.**



Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales, à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur, et à moins de 50 cm pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur (distance calculée en limite de voie publique).

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

BRUIT DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

L'article 10 de l'arrêté préfectoral N°08-2432 du 22 juillet 2008 prévoit que « les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que **les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils**

bruyants, tels que **tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse** (liste non limitative) **ne soient pas cause de gêne au voisinage** ».

Conformément au Code de la santé publique (articles R.1334-30 et suivants), **les bruits domestiques ne doivent pas être de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage**, par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

A cet effet, **ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Aucune utilisation n'est tolérée les dimanches et jours fériés.

Pour rappel, les nuisances sonores causées par les aboiements de chiens peuvent constituer un trouble anormal du voisinage, en portant atteinte à la tranquillité publique.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 450 €.

FEUX ET BRÛLAGES DE VÉGÉTAUX ET MATIÈRES EN PLEIN AIR

L'arrêté N° 07-3065 du 21 août 2007 stipule que « **tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu** » (sauf cas dérogatoires listés dans l'arrêté).

stop aux incivilités

**AU BON MOMENT
C'EST MOINS DÉRANGÉANT**



Cette interdiction concerne notamment : les pneus, les huiles de vidange et usagées, les produits chimiques, les piles et batteries, les déchets industriels, les déchets ménagers, les ordures ménagères, les matières plastiques, les papiers et cartons, le textile, le bois, les déchets biodégradables, les déchets verts de jardin, vergers et potagers, les résidus de la taille des haies et des arbres.

Les dépôts d'ordures étant une cause d'incendie, il est interdit à toute personne d'abandonner, de déposer, de jeter des ordures ménagères, détritiques, matériaux ou déchets en un lieu où elle n'est ni propriétaire, ni ayant droit.

Les contrevenants aux dispositions ci-dessus sont passibles de sanctions prévues à l'article R.322-5 du Code forestier (contravention de 4^{ème} classe). S'ils provoquent un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues par l'article L.322-9 du Code forestier (emprisonnement de 6 mois et/ou une amende de 3 750 €).

COLLECTE DES DÉCHETS

- **Lundi matin : déchets verts** (du 1^{er} avril au 25 novembre)
- **Mercredi matin : emballages recyclables (sacs de tri)**
- **Jeudi après-midi (ou mercredi matin pour les rues difficiles d'accès) : ordures ménagères**

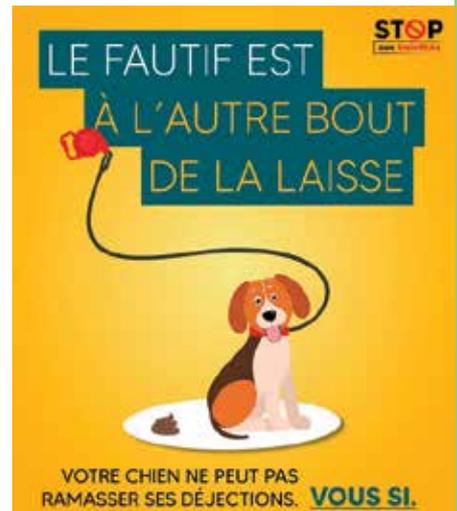
Il vous est demandé de sortir vos containers :

- **la veille au soir** pour les collectes du matin
 - **avant midi** pour les collectes de l'après-midi
- et de les rentrer une fois le ramassage effectué.

DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.



Tout possesseur de chien est tenu de **procéder immédiatement au ramassage des déjections canines** sur le domaine public. Des **sacs « ramasse-crottes »** sont à votre disposition à différents endroits de la commune.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 €).



> 6 FAUCONNEAUX SONT NÉS

Pour la 3^{ème} année consécutive, le couple de **faucons crécerelles**, qui apprécie le nid spécialement aménagé pour lui par les agents du service technique, est de retour dans la commune. La femelle a pondu **6 œufs qui ont donné naissance à 6 petits fauconneaux**, peu après la mi-mai.

Des nouvelles des petits vous seront données dans le prochain numéro du *Patroclien*.



AFFOUAGE

DU BOIS DE CHAUFFAGE GRATUIT POUR LES PATROCLIENS

Il y a quelques années, le **COPE (Conseil de la politique de l'eau) de Saint Parres-Villechétif a acquis une parcelle boisée** de 2,70 ha à proximité du puits de captage d'eau potable, en bordure de la commune de Saint-Julien-les-Villas. **Le but de cet investissement était double** : protéger la qualité de la nappe phréatique et s'assurer un petit revenu par la vente de bois.

Si, concernant la protection des eaux, l'objectif a été atteint, la valeur du bois a, quant à elle, été surestimée. Au moment de trouver un prestataire professionnel pour son exploitation, aucun organisme n'a semblé intéressé.

Atteints de chalarose (maladie invasive), **de nombreux frênes**, qui constituent l'essence principale implantée dans le secteur, **sont tombés et ont endommagé le périmètre clôturé du terrain** qui, par mesure de protection de la ressource en eau, doit rester fermé.

Il a donc fallu intervenir. En accord avec le SDDEA (Syndicat des eaux de l'Aube), qui gère administrativement la propriété, **la coupe de bois de chauffage par des habitants de Saint Parres et de Villechétif a été autorisée**. Une convention a été établie et un appel à candidature a été lancé dans les deux communes. **Une dizaine de volontaires** se sont manifestés. Des coupes de bois d'égale surface leur ont été attribuées, avec obligation de démonter proprement la clôture bordant leur lot en échange d'une récupération gratuite du bois.



Le chantier de coupe s'est déroulé tardivement ce printemps et la zone choisie n'a pas pu être exploitée dans son intégralité. Les bucherons volontaires **vont donc devoir revenir cet automne et même plus tard**, quand d'autres zones de coupe seront établies. Les stères de bois déjà abattus et stockés au sec leur permettront de passer l'hiver prochain à l'abri des frimas.



**Pour insérer
votre publicité
dans le Patroclien**
Contactez-nous
03 25 72 12 30

14, rue de la gare
10800 Buchères
Bureau : **03 25 73 19 73**
Fax : 03 25 41 99 65
contact@brm.fr
www.brm.fr



> AGISSONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Avec le retour des beaux jours, le frelon asiatique, espèce invasive de plus en plus présente sur notre territoire, revient en force, au détriment des abeilles et des autres pollinisateurs. Leur présence a été signalée à divers endroits de la commune.

Après la période hivernale, les reines fécondées sortent de leur cachette et commencent à chercher de la nourriture et à construire les nids. C'est le meilleur moment pour intervenir, en les capturant avant que les effectifs ne s'envolent.

La bonne nouvelle, c'est que vous pouvez participer à la lutte contre le développement de ce frelon en utilisant une méthode très simple ! Il vous suffit de suspendre dans votre jardin une bouteille en plastique (type bouteille d'eau) perforée sur le haut de quelques trous du diamètre du corps de l'insecte, dans laquelle vous aurez préalablement versé un mélange constitué d'1/3 de vin blanc, 1/3 de sirop de cassis et 1/3 de bière. Ce système permet un piégeage sélectif efficace contre cette espèce invasive qui est en train de remettre en cause notre biodiversité.



5 avr. 2024 11:01:41
13 Rue des Alouettes
Saint-Parres-aux-Tertres
Aube
Grand Est

> LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Dans le dernier bulletin municipal, avaient été évoqués les problèmes liés à la présence de chenilles processionnaires dans la commune. L'équipe municipale s'interrogeait sur le choix des moyens d'action.

Face à la prolifération de cette espèce invasive et en raison des risques encourus par la population, elle a demandé à une société spécialisée de mettre en place, sur une vingtaine de troncs de pins noirs situés sur le domaine public, **des colliers à gouttière pour piéger les chenilles indésirables**. Cette intervention a coûté **près de 2 000 €**, à raison de 80 à 90 € par arbre protégé.

Cette opération sera à **renouveler chaque printemps**, avant la descente des chenilles, en changeant les sacs (mais à un coût moindre).

En raison de la menace que représente ce lépidoptère, **nous invitons les propriétaires de terrain à ne plus planter de pins noirs**, espèce végétale qui favorise le plus l'implantation de cet envahisseur.

ABC ET PIQUE-PRUNE

au programme

L'équipe municipale a profité de la Fête de la Nature pour proposer aux Patrocliens **une conférence, le jeudi 23 mai à 18h30, sur le bilan de l'Atlas de la biodiversité communal (ABC) et sur la réintroduction d'un petit coléoptère très rare : le Pique-prune.**

Le premier sujet a été présenté par **des professionnels du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Sud Champagne.** D'après les conclusions du rapport naturaliste, il apparaît que **Saint Parres est riche d'une importante diversité d'habitats et d'espèces,** dont certaines constituent des enjeux régionaux, nationaux ou même internationaux. **Les habitats les plus naturels,** comme les prairies et les haies du sud-est de la commune



en bord de Barse, les prairies et boisements bordant le marais de Villechétif au nord ou la zone de ripisylve et de boisement à la confluence de la Vieille Seine et de la Barse, sont des milieux abritant **la plus grande diversité biologique, mais aussi la plus fragile.** C'est donc dans ces habitats les plus préservés

que se situent les principaux enjeux de conservation.

Les autres milieux ne sont pas pour autant à sous-estimer en termes d'accueil de la biodiversité. Les espaces verts communaux, les bords de route et les champs ont le potentiel pour devenir de véritables havres de biodiversité et pour servir de corridor écologique, connectant des milieux ayant un plus grand degré de naturalité. De manière générale, **la prise en compte de la biodiversité en ville donne des résultats intéressants** mais souvent méconnus. La mise en place de mesures en faveur d'espèces plus ou moins anthropophiles, telles que le cochevis huppé, l'hirondelle de fenêtre, la pipistrelle commune ou encore le hérisson, permet d'aider à la conservation de ces espèces plus communes mais qui subissent également une forte pression.

> QUELQUES ESPÈCES REMARQUABLES OBSERVÉES DANS LA COMMUNE :

Végétaux : le Brome de Beneken (*Bromopsis benekenii*), la Molène pulvérulente (*Verbascum pulverulentum*), l'Oenanthe à feuille de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*), l'Euphorbe à large feuilles (*Euphorbia platyphyllos*), le Jonc comprimé (*Juncus compressus*).

Chiroptères (« chauves-souris ») : la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), classée « vulnérable » en France et en Champagne-Ardenne, et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), « rare » en Champagne-Ardenne.

Insectes : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), inscrit en annexes 2 et 4 de la directive « Habitats-Faune-Flore » et 2 de la Convention de Berne, et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), inscrit en annexes 2 de la directive « Habitats-Faune-Flore » et 3 de la Convention de Berne. On trouve également

quelques espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles et grillons) peu courantes, telles que le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*), le Criquet des genévriers (*Euthystira brachyptera*), le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) ou encore le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Oiseaux : la Huppe fasciée (*Upupa epops*), le Guépier d'Europe (*Merops apiaster*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) ou le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*). Le Moineau friquet (*Passer montanus*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Le Milan royal (*Milvus milvus*), le Milan noir (*Milvus migrans*), les Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux (respectivement *Circus pygargus*, *Circus cyaneus* et *Circus aeruginosus*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), le Cochevis huppé (*Galerida cristata*).

L'autre partie de la réunion a été animée par un entomologiste de renom, Pascal LEBLANC. Il a présenté **un petit coléoptère protégé et très rare, le Pique-prune,** qui se loge dans les écorces des saules têtards. Celui-ci a été **redécouvert à Lavau l'année dernière : cela faisait plus de 70 ans qu'il n'avait pas été vu dans l'Aube !**

Il a été prévu, avec l'accord des propriétaires du château et de l'OFB, de **relâcher quelques Pique-prunes dans le marais de Villechétif** afin d'essayer d'implanter l'espèce dans un milieu qui pourrait lui convenir.

AGENDA

MANIFESTATIONS À VENIR

FÊTE DE LA MUSIQUE LE 20 JUIN

Venez découvrir **des styles musicaux très éclectiques lors de la prochaine édition de la Fête de la musique patroclienne.**

Rendez-vous le jeudi 20 juin dans le quartier de la mairie, à partir de 18h30, pour profiter d'une soirée festive. Vous y retrouverez certains groupes présents l'année dernière mais également de nouveaux.

Des foodtrucks et des buvettes sont prévus pour vous restaurer sur place.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE*

PARVIS DE L'ÉCOLE BROSSOLETTE

18h30 à 19h30
Chorale des élèves
Variété française et internationale

CÔTÉ MAIRIE - 19h30 à 21h30
Reten's jazz sextet
Jazz, tango, paso, bossa

PARKING DETERRE CHEVALIER

19h30 à 22h
Chispa iOlé!
Initiation danses en ligne

PARKING CONFÉRENCES
19h30 à 21h30
Jules solitaire
Chanson française

PARKING CONFÉRENCES

21h30 à 22h30
My Planet
Rock /pop /blues

ÉGLISE
20h à 21h
Soprano Marie Deperthe
Chant soprano lyrique religieux

SQUARE BELTRAME

19h30 à 21h
Ça percute
Percussions africaines

SQUARE BELTRAME
20h30 à 21h30
Citizen cuivres
Ensemble de cuivres

* Ce programme est susceptible d'évoluer

FÊTE NATIONALE

La participation à certaines animations se fait uniquement sur inscription. Le bulletin d'inscription est à retourner à la mairie **avant le 5 juillet 2024.**

13 JUILLET :

- Retraite aux flambeaux. Arrivée des participants à 21h30 devant l'hôtel de ville, départ à 22h (**inscription obligatoire**)
- Aux environs de 23h : grand feu d'artifice sur le stade André Gravelle, après l'arrivée du cortège

14 JUILLET :

- 11 h : Discours du maire
 - Vers 11h30 : Apéritif offert par la municipalité, salle Deterre Chevalier (**inscription obligatoire**)
 - Vers 12h : Repas citoyen dans la salle Deterre Chevalier (**inscription obligatoire**)
- Les participants apporteront leur repas, couverts et vaisselle. Barbecues à disposition. Charbon de bois, vin et eau seront fournis par la mairie.
- À partir de 14 h : concours de pétanque dans le square Beltrame (**inscription obligatoire**)

L'équipe municipale vous attend nombreux !

FÊTE DE LA MUSIQUE
La circulation sera impactée (modifiée ou interdite) dans les rues Denizot, Brossolette, Berthelot et Soest. Merci d'éviter de circuler en voiture ou autre véhicule motorisé dans ces rues entre 17h et 23h30.



INSCRIPTION uniquement pour les Patrocliens (à retourner avant le 5 juillet 2024)

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :
MAIL :

Participera :

- à la retraite aux flambeaux
Nombre d'enfant(s) :
- à l'apéritif
Nombre de personne(s) :
- au repas
Nombre de personne(s) :
- au concours de pétanque
Nombre de personne(s) :

AGENDA

MANIFESTATIONS À VENIR

CINÉMA

Les projections sont organisées par l'association Pierre Chaussin. Les séances ont lieu à 14h30 et 20h à la salle Deterre Chevalier. Entrée gratuite.

VENDREDI 28 JUIN

« Mes frères et moi », drame français de Johan MANCA (2022)

Librement inspiré de la pièce de théâtre « Pourquoi mes frères et moi on est parti ... » de Hédi TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE.

Nour a 14 ans. Il vit dans un quartier populaire au bord de la mer. Il s'apprête à passer un été rythmé par les mésaventures de ses grands frères, la maladie de sa mère et des travaux d'intérêt général. Alors qu'il doit repeindre un couloir de son collège, il rencontre Sarah, une chanteuse lyrique qui anime un cours d'été. Une rencontre qui va lui ouvrir de nouveaux horizons ...



FORUM DES LOISIRS

Le samedi 29 juin, la mairie de Saint Parres aux Tertres organise un forum des loisirs et de l'animation. De 10h à 17h, venez rencontrer les acteurs de la vie associative à l'espace Pascale Paradis, 10 bis rue Jules Ferry. Vous rentrerez chez vous en ayant certainement envie de vous inscrire à une (ou plusieurs !) association(s) patroclienne(s) œuvrant dans les domaines des loisirs, du sport ou de la culture ...



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE : RENDEZ-VOUS le 22 SEPTEMBRE

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, des animations auront lieu le dimanche 22 septembre, de 14h à 18h :

- L'Association pour le patrimoine assurera les visites guidées de l'église.
- Jack HIRTZIG, maire de la commune et professeur d'histoire, accueillera les visiteurs à la Nécropole.
- Les familles BAUDOUIN et MEUNIER, propriétaires du château, présenteront l'histoire de cette ancienne motte médiévale.
- Les sœurs Oblates laisseront les visiteurs découvrir la Tuilerie, son parc, la chapelle et sa crypte. Un diaporama présentera l'histoire de Paul BRISSON, qui a réhabilité le site et mis en place la congrégation.

L'édition 2023 des JEP avait rassemblé plus de 200 visiteurs, essentiellement de l'agglomération troyenne et des communes alentours. Avec

l'inscription de l'église de Saint Parres à la Route du Vitrail, cet objectif sera peut-être dépassé !

Venez nombreux découvrir la richesse architecturale et historique de notre belle commune ... c'est gratuit, ludique, instructif et cela vous permettra de passer un bon dimanche !

Ce même dimanche, un spectacle de l'ensemble vocal et instrumental *Obsidienne* vous fera voyager dans le Moyen Âge à travers l'œuvre de Guillaume de Machaut, grand poète et compositeur du XIV^e siècle.

Rendez-vous à 18h30, salle Deterre Chevalier.

Des précisions concernant cette animation vous seront transmises par voie numérique (application IntraMuros, page Facebook et site internet de la mairie) et par voie d'affichage.



VOTRE CALENDRIER

À découper et à conserver !

JUIN

- **Judi 20 juin, de 18h30 à 22h30** : Fête de la musique (quartier mairie)
- **Vendredi 21 juin** : Date limite des inscriptions et désistements aux accueils de loisirs de la 1^{ère} période des vacances d'été
- **Lundi 24 juin** : Ouverture des inscriptions aux accueils de loisirs d'août (2^{de} période) pour les enfants domiciliés et/ou scolarisés à Saint Parres aux Tertres
- **Vendredi 28 juin, à 14h30 et 20h** : Projection du film « Mes frères et moi », salle Deterre Chevalier (association *Pierre Chaussin*)
- **Samedi 29 juin, de 10h à 17h** : Forum des loisirs et de l'animation, espace Pascale Paradis

AOÛT

- **Du lundi 19 au vendredi 30 août** : Accueils de loisirs d'été, 2^{de} période
- **Judi 22 août, de 15h à 20h** : Collecte de sang, salle Deterre Chevalier
- **Lundi 26 août** : Réouverture de la bibliothèque
- **Dimanche 25 août à 11h** : Cérémonie de commémoration de la libération de Saint Parres aux Tertres

JUILLET

- **Du 29 juin au 3 juillet** : exposition de dessins des élèves de Stef, salle des Conférences
- **Mardi 2 et mercredi 3 juillet** : Passage de la balayeuse
- **Vendredi 5 juillet** : Date limite des inscriptions aux animations de la Fête nationale (coupon-réponse)
- **Lundi 8 juillet** :
 - Ouverture des inscriptions aux accueils de loisirs d'août (2^{de} période) pour les enfants extérieurs à la commune
 - Début des inscriptions aux accueils du centre *Symp'art* et à la cantine pour la rentrée scolaire 2024
- **Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août** : Accueils de loisirs d'été, 1^{ère} période
- **Samedi 13 juillet** : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- **Dimanche 14 juillet** :
 - à 11h : Discours du maire et apéritif
 - à partir de 12h : Repas citoyen, concours de pétanque
- **Vendredi 19 juillet** : Clôture des inscriptions aux accueils de loisirs d'août (2^{de} période)
- **Judi 25 juillet à 18h30** : Fête du centre *Symp'art* (pour les parents et les enfants)
- **Du lundi 29 juillet au vendredi 2 août** : Séjour à Eschbach-au-Val (Haut-Rhin) organisé par le centre de loisirs *Symp'art*
- **À partir du lundi 29 juillet (jusqu'au 24 août)** : Fermeture d'été de la bibliothèque

SEPTEMBRE

- **Samedi 7 septembre, de 8h à 18h** : Bourse aux capsules organisée par *Patro'caps*, salle Deterre Chevalier
- **Lundi 2 septembre** : Rentrée des classes
- **Dimanche 15 septembre, de 6h à 18h** : Vide-greniers du *Comité des fêtes*
- **Mardi 17 et mercredi 18 septembre** : Passage de la balayeuse
- **Dimanche 22 septembre** :
 - de 14h à 18h : Animations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine
 - à 18h30 : Concert de l'ensemble vocal *Obsidienne*, salle Deterre Chevalier

Zoom sur...

ÉRIC BENAULT

CHAMPION D'HANDBASKET

Ancien capitaine de l'équipe de France de basket en fauteuil roulant, médaillé aux jeux paralympiques de Stoke Mandeville en 1984, Séoul en 1988 et Barcelone en 1992, Éric BENAULT vient de s'installer à Saint Parres aux Tertres.

Le Patroclien : Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Éric BENAULT : Je suis un jeune retraité de 65 ans. J'ai été employé de mairie pendant 37 ans à Berck-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais. Je suis marié et j'ai un fils, qui m'a donné 2 petits-enfants. J'ai été **capitaine de l'équipe de France de basket en fauteuil de 1986 à 1992** et sacré **meilleur joueur mondial en 1990**. J'ai décroché la **médaille d'or avec l'équipe de France aux championnats du monde en 1990 et aux jeux paralympiques de Stoke Mandeville (Angleterre) en 1984**. J'ai été **médaillé de bronze aux jeux de Séoul en 1988 et de Barcelone en 1992**. Les jeux de 1988 ont été marquants pour moi car c'était la première fois que les jeux paralympiques avaient lieu dans la même ville que les jeux olympiques.

L.P. : Comment en êtes-vous venu à pratiquer le basket fauteuil ?

E. B. : Au départ, le football et le handball avaient plutôt ma préférence. Mais, à **17 ans**, alors que j'étais cariste dans une société de logistique pharmaceutique, un échafaudage s'est écroulé sur mon engin. Avec deux vertèbres fracturées et la moelle épinière touchée, ma vie a basculé. **C'est au cours de ma rééducation, qui a duré près de 2 ans**, à Zuydcoote dans le Nord, **que j'ai découvert le basket fauteuil**.

Les séquelles de cet accident étant importantes (je ne pouvais pas rester debout longtemps et je fatiguais vite), j'ai dû faire une reconversion professionnelle dans l'électronique. Celle-ci m'a amené à Auxerre, ville où **j'ai signé ma première licence puis obtenu ma sélection en équipe de France**.



Credit photo : l'Est Éclair

*Dans la vie
comme sur le
terrain, il faut
toujours croire
que la victoire est
possible*

L.P. : Quelles sont les particularités de ce sport ?

E. B. : Le basket fauteuil est **l'un des plus vieux handisports**. Comme le basket « classique », il se joue à 5 contre 5, un match étant divisé en 4 périodes de 10 mn. Les dimensions du terrain sont identiques et **le panier est installé à la même hauteur que pour les géants de la NBA**, à savoir 3,05 m. Le but de chaque équipe est de marquer le plus grand nombre de points.

Le score est conditionné par le degré de handicap de chacun afin

de garantir l'équité entre les équipes, malgré des joueurs à mobilité différente. **Le fauteuil roulant est considéré comme faisant partie du corps du joueur**. Il faut savoir **le manipuler de façon très précise** et dribbler toutes les deux poussées données au fauteuil. Il est doté de deux grandes roues inclinées à l'arrière, d'une ou deux petites roues à l'avant, ainsi que d'une roue arrière anti-bascule. Un pare-chocs permet de protéger les jambes du joueur lors du contact avec l'adversaire.

L.P. : Quelles sont les qualités nécessaires ou développées par le basket en fauteuil ?

E. B. : Comme tout sport collectif, l'handibasket demande d'avoir **l'esprit d'équipe**. Il développe

beaucoup l'**adresse** puisqu'il faut manipuler à la fois le fauteuil et le ballon. Des entraînements réguliers sont donc nécessaires.

L.P. : À quel poste jouez-vous et pourquoi avoir choisi celui-ci ?

E. B. : J'occupe le poste de **pivot**, c'est-à-dire que **je suis le plus proche du panier**. En effet, je suis avantagé par **ma taille** (je mesure 1,94 m) qui me permet de marquer des paniers à courte distance et d'empêcher les joueurs de l'équipe adverse d'approcher de mon propre panier.

L.P. : Dans quel club exercez-vous ?

E. B. : Ayant emménagé récemment dans l'Aube, je me suis inscrit au **Club handisport troyen, le « CHAT »**. Vu mon expérience, on m'a demandé de devenir **coach de l'équipe de basket fauteuil** : j'ai pris en main la direction des entraînements et les stratégies de matchs.

L.P. : Combien de temps par semaine consacrez-vous à la pratique de ce sport ?

E. B. : Je suis **deux entraînements de 2h par semaine** au complexe international multisport et escalade (CIME) à Rosières-près-Troyes. **Les week-ends, je joue les matchs de championnat Nationale 3** dans la région Est.



L.P. : Quels sont vos objectifs sportifs à venir ?

E. B. : Mon but premier est de continuer à pratiquer l'handibasket le plus souvent et le plus longtemps possible ! Concernant mon club, **j'aimerais que le CHAT passe en Nationale 2**. Il est actuellement bien placé pour y arriver puisqu'il est classé en 2^{ème} position de N3.

L.P. : Depuis quand vivez-vous à Saint Parres aux Tertres et pourquoi avoir choisi notre commune ? Vous y plaisez-vous ?

E. B. : J'habite la commune **depuis août 2023**. Ma femme, **Patroclienne d'origine**, a souhaité s'installer



dans l'ancienne maison de ses parents. Je trouve la vie à Saint Parres aux Tertres très agréable.

L.P. : En cette année olympique, pouvez-vous nous parler de votre quadruple participation aux jeux paralympiques en 1980, 1984, 1988 et 1992 ?

E. B. : Ces expériences furent vraiment enrichissantes. Elles m'ont permis de **rencontrer et d'affronter les meilleurs joueurs sur le plan international**. Elles resteront à jamais gravées dans ma mémoire. C'est un accomplissement pour un sportif d'atteindre un tel niveau.

L.P. : Le sport semble être dans l'ADN de votre famille. Pouvez-vous nous parler de l'expérience que vient de vivre votre fils ?

E. B. : **Mon fils a eu l'honneur de porter la flamme olympique à Sète le 13 mai dernier**. Très impliqué dans le sport depuis longtemps (il pratique le basket depuis plus de 20 ans), il s'est porté volontaire et a été retenu. Ce fut un moment très émouvant pour lui et pour toute la famille.

PALMARÈS

1982, 1989, 1990, 1991 : Médaille d'or au championnat d'Europe

1983 : Médaille d'or aux jeux européens à Paris

1984 : Médaille d'or aux jeux paralympiques à Stoke Mandeville

1988 : Médaille de bronze aux jeux paralympiques à Séoul

1990 : Médaille d'or de la coupe du monde à Bruges / Meilleur joueur mondial

1991 : Officier de l'ordre national du Mérite

1992 : Médaille de bronze aux jeux paralympiques à Barcelone

Médaille d'argent et de bronze Jeunesse et Sport

> BONNES VACANCES

Les associations œuvrant dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture vous donnent **rendez-vous le samedi 29 juin, de 10h à 17h, à l'espace Pascale Paradis, pour le forum des loisirs et de l'animation.** Venez nombreux !

Toutes les associations patrocliennes vous souhaitent de **belles vacances d'été.** Elles vous retrouveront avec joie à la rentrée.



LES COMÉDIENS DU TERTRE

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale a eu lieu le 8 avril 2024. Le président a particulièrement remercié Muriel GUYOT et Anne-Marie JOURNET pour leur implication importante dans le bon déroulement de la saison théâtrale.

Muriel GUYOT a présenté le **rapport d'activité** relatant les répétitions hebdomadaires et les représentations données par la troupe, la première ayant eu lieu le 29 octobre 2023 et la dernière étant prévue le 30 juin 2024 à Romilly-sur-Seine.

Le **rapport financier**, lu par Luc BOUCHERON, a montré **un bilan positif pour la saison.** Les finances vont permettre d'**investir dans le renouvellement d'une partie du matériel** afin d'offrir aux spectateurs les meilleures conditions d'écoute et de vision.



Les **perspectives** à venir ont été exposées par Lénéaïc ROBARDET, metteur en scène, avec **plusieurs projets** à mettre en œuvre pour le développement du théâtre à Saint Parres aux Tertres, tels que :

- la révision des statuts de l'association
- l'établissement d'un règlement intérieur
- un nouveau « projet surprise »
- l'adhésion à la Fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation (FNCTA) afin d'élargir le cercle de connaissances, d'ouvrir des portes utiles au développement de l'association et de faciliter l'approche vers la jeunesse.

La troupe est heureuse d'accueillir de **nouveaux membres** qui participeront à **sa future pièce intitulée « N'en Profs itez pas »**. Celle-ci sera jouée **les 2 et 3 novembre 2024, ainsi que les 22 et 23 mars 2025.**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

- **Président** : Alain POITTEVIN
- **Vice-présidente** : Françoise GUYOT
- **Secrétaire** : Anne-Marie JOURNET
- **Trésorier** : Luc BOUCHERON
- **Chargée des relations publiques** : Muriel GUYOT-ROBARDET

COMITÉ DES FÊTES

REPAS DANSANT

Dimanche 25 février, les participants au repas dansant annuel ont été transportés au cœur de l'Espagne. La succulente paëlla préparée par Rodolphe RAPINAT, la décoration de la salle Deterre Chevalier créée par les membres du Comité des fêtes, la démonstration de flamenco de Dominique DESPREZ et de ses danseuses ... tous les ingrédients étaient réunis pour faire voyager les convives !

Côté animation, monsieur MARCY et sa talentueuse chanteuse Sabine ont proposé aux danseurs un choix musical varié : danse de salon, musiques latines, pop-rock, danses en ligne ... même « La chenille » était de la partie ! Un concours de costumes a permis de récompenser 5 participantes ayant revêtu de jolies tenues espagnoles.

Le Comité des fêtes tient à remercier Élena GALBAN pour le prêt de ses accessoires (tableaux, robes), tous les bénévoles ayant œuvré durant 3 jours à la préparation de la salle, et les « petites mains » ayant confectionné les décorations.
i Viva España !

BOURSE PUÉRICULTURE

Les samedi 6 et dimanche 7 avril, le Comité des fêtes a organisé son traditionnel vide puériculture dans la salle Deterre Chevalier. Ces 2 journées ont rassemblé une trentaine d'exposants mais peu de visiteurs se sont déplacés, préférant certainement profiter de la très belle météo de ce week-end. Le but de cet événement était de permettre aux vendeurs de faire du vide et aux acheteurs de profiter de jouets, vêtements, matériel de puériculture ... à des prix défilants toute concurrence.



FÊTE DE LA MUSIQUE

Venez nombreux au stand du Comité des fêtes à l'occasion de la Fête de la Musique patroclienne, **le jeudi 20 juin**, pour déguster frites, saucisses, crêpes, bière pression et autres boissons !

VIDE-GRENIERS

Le vide-greniers annuel du Comité des fêtes aura lieu **le dimanche 15 septembre 2024**. Ce sera l'occasion pour chacun de faire un peu de tri dans ses affaires et de vendre le surplus.

Venez chiner, échanger et passer un bon moment devant les étals qui seront déployés dans les **rues William Brouillard, Mésanges et Jules ferry**.

L'association compte sur la présence d'une centaine d'exposants non professionnels qui pourront s'installer dès 6h du matin. **Les inscriptions et le règlement (2€ le mètre linéaire) se feront sur place le jour même.** Pour des raisons d'organisation, **il serait préférable que les riverains sortent leurs véhicules le samedi soir** afin de faciliter l'installation des exposants et la circulation des visiteurs ce jour-là. Le parking du magasin *L'Espace du vin* sera formellement interdit aux exposants.



LC DANSER

BIENTÔT LE GALA 2024 !

Le samedi 29 juin 2024, à 20h, l'association **LC DANSER** sera fière de vous présenter son gala annuel au Théâtre de Champagne !

Plus d'une vingtaine de chorégraphies sur des musiques actuelles vous permettront de découvrir son univers grâce aux tableaux dansés, interprétés aussi bien par les plus petites que par les adultes séniors, en passant par les jeunes et les ados !

Ce sera l'occasion pour vous d'apprécier le travail de toute l'année des danseuses patrocliennes mais aussi de vous laisser convaincre de vous lancer dans ce sport complet et tonifiant, propice au lâcher prise et au plaisir d'être soi !

Tarifs : 15 € la place / 10 € pour les moins de 12 ans / Gratuit pour les moins de 8 ans



Plus d'informations pour l'achat des places :

- par téléphone : 06 41 93 47 97
- par mail : LCdanse10@gmail.com

Comme chaque année, **LC DANSER** accueille, dès septembre, les danseu(r.se)s dès 4 ans et sans limite d'âge.

À Saint Parres aux Tertres, les cours ont lieu à l'espace Pascale Paradis, les mardis, de 17h30 à 18h15 pour les 4-7 ans, de 18h15 à 19h pour les 8-12 ans, et de 19h à 20h30 pour les ados et adultes.

INFOS :

- Facebook : [LC Danse Laetitia](#)
- Instagram : [LC_danse_10](#)

> CLUB DU NOUVEL ÂGE

Lors de son repas du mois de mars, le *Club du nouvel âge* a fêté **carnaval** dans la joie et la bonne humeur. De nombreux adhérents s'étaient déguisés pour l'occasion.

Les **activités jeux** (belote, scrabble et divers jeux) ont lieu le mardi et le jeudi, de 14h à 18h, à la salle « la Grange ».

CONTACTS :

- Marie-Claude PETIPAS, vice-présidente et trésorière : 03 25 80 42 10
- Marie-José CORBAZ, secrétaire : 03 25 40 31 07



LE PATRIMOINE

UNE HISTOIRE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, D'ICI ET D'AILLEURS

VISITE COMMENTÉE À L'ATTENTION DES ALLEMANDS DE SOEST

L'Association pour le patrimoine a été heureuse de faire découvrir, le 10 mai 2024, notre belle église du XVI^{ème} siècle, ses vitraux et sa statuare remarquable à une trentaine de visiteurs de Soest, ville de Westphalie (Allemagne), venus quelques jours en France « sur les pas de saint Patrocle ». Pourquoi cette visite ? Les racines en remontent à l'an 963, année où Monseigneur Brunon, évêque de Cologne, fit transférer à Soest une grande partie des reliques de saint Patrocle qu'il avait reçues de l'évêque de Troyes en remerciement de son aide dans le conflit qui l'opposait au comte Robert de Troyes. Depuis, Soest



et Saint Parres aux Tertres partagent ces reliques (un reliquaire en forme de buste de saint Patrocle, contenant un morceau du crâne du saint, est toujours conservé dans l'église). En 1447, saint Patrocle devint officiellement le saint patron de la ville de Soest. C'est en souvenir de ce patrimoine religieux commun que les paroisses de Soest et Saint Parres avaient mis en place un jumelage dynamique il y a quelques années. C'est donc tout naturellement, que la Verein für Geschichte

und Heimatpflege Soest (Association pour le patrimoine et l'histoire de Soest) a pris contact avec notre paroisse pour mettre en place cette journée et que celle-ci a proposé à l'Association pour le patrimoine de Saint Parres aux Tertres d'effectuer une visite commentée. La visite de l'église terminée, après un verre de l'amitié organisé par la paroisse, auquel était invitée la municipalité, les visiteurs allemands sont repartis à la découverte du patrimoine régional et de notre histoire commune. En leur disant au revoir, un souhait habitait les personnes présentes : que Saint Parres aux Tertres ait bientôt l'occasion de renouer des liens avec sa sœur allemande. Via un jumelage ? C'est une question que beaucoup se posent.



À LA DÉCOUVERTE DE L'HISTOIRE DU LAC DU DER ...

L'Association pour le patrimoine a prévu des visites à l'attention de ses adhérents et amis. La première s'est déroulée le samedi 15 juin 2024. Il s'agissait d'une visite commentée du lac du Der : son histoire, les raisons et les conditions de sa réalisation, la vie des villageois qui ont dû abandonner leur terre et leur histoire pour reconstruire leur vie ailleurs au nom du progrès. Au programme : visite du village-musée de Sainte-Marie-du-Lac et du port de Nuisement, déjeuner au restaurant *La Pirogue bleue* puis promenade dans le port de Giffaumont-Champaubert. Le tout sous la houlette de Bernard CALMUS qui, fort de ses années comme chef de chantier du projet du lac du Der, s'est transformé pour l'occasion en un guide passionné et passionnant. Il a régalié ses compagnons du jour de ses histoires et anecdotes pendant que ceux-ci profitaient de la vue splendide qui s'offrirait à eux.

BIENTÔT UNE SORTIE AU CHÂTEAU DE LA MOTTE-TILLY ET À VILLENAUXE-LA-GRANDE

La seconde visite est prévue le samedi 5 octobre 2024 autour du château de la Motte-Tilly et de Villenauxe-la-Grande. Cette sortie est en cours d'organisation. Surveillez bien vos messageries et les médias : un appel à inscription et des précisions seront transmis très bientôt.

UNE PAGE FACEBOOK POUR L'ASSOCIATION

Vous pouvez y accéder :

- via le lien : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61558235357301>
- en tapant « Association pour le Patrimoine de Saint Parres » dans la barre de recherche de Facebook.

N'hésitez pas à la visiter, à liker et à partager les informations publiées !

PATRO'CAPS

L'ASSOCIATION POURSUIT SON INCROYABLE ÉVOLUTION

Cette année encore, *Patro'caps* ayant acquis une notoriété sur tout le territoire français et en Belgique, son président, Jean-Louis GUÉRIN, a dû refuser plus d'une dizaine de demandes d'adhésion. Son objectif est de **maintenir l'association à taille humaine**.

Pour célébrer ses **3 années d'existence**, le club de collection de capsules de champagne a tenu à offrir à chacun de ses 109 adhérents une capsule exceptionnelle.

Ainsi, lors de **l'assemblée générale du 9 mars**, la cinquantaine de cotisants présents s'est vu remettre **une capsule bijou or strassée éditée en tirage limité**. Les adhérents extra-départementaux qui n'ont pu venir ont reçu la leur par voie postale.

A cette occasion, **le bureau a été réélu dans sa quasi-totalité pour 3 ans**. Marc FLOQUET a rejoint l'équipe dirigeante. Il est le peintre qui réalise pour le club les capsules vendues chaque année au profit du Téléthon. Pour les remercier de leur participation à la vie de l'association et à son excellente situation financière, **un apéritif dinatoire a été offert aux membres présents**. De nouveaux adhérents étant venus

rejoindre *Patro'caps* en 2024, ce moment convivial a permis aux anciens et aux nouveaux de faire connaissance et de tisser des liens.

Le week-end s'est ensuite poursuivi **le dimanche 10 mars par une bourse tout public**. Toutes les tables d'échanges étaient réservées à l'avance. De nombreux collectionneurs sont venus pour échanger. La règle établie depuis la création de l'association est d'interdire toute vente. La plupart des visiteurs a été séduite par cette pratique et souhaite rejoindre le club en 2025.

Enfin, les collectionneurs débutants ont pu enrichir gratuitement leur collection grâce à des capsules précautionneusement présentées sur des plateaux en feutrine.

Vous pouvez retrouver *Patro'caps* **tous les 3^{èmes} jeudis du mois dans la salle des Conférences, de 14h30 à 18h**, ainsi que lors de leur **4^{ème} bourse d'automne le 7 septembre, de 8h à 18h, salle Deterre Chevalier**.

CONTACT :
Jean-Louis GUÉRIN, président
 ■ Tél. : 06 08 90 44 84
 ■ Mail : patrocaps@gmail.com



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

BIEN DANS SON CORPS, BIEN DANS SA TÊTE !

La reprise des cours aura lieu les lundi 2 et jeudi 5 septembre à l'espace Pascale Paradis. Toute l'équipe de la GV patroclienne et ses animatrices diplômées sont mobilisées et impatientes de vous accueillir pour une nouvelle saison !

Affiliée à la fédération EPGV, la GV vous propose 4 cours :

■ **Lundi, de 17h à 18h, avec Olympe : Gym d'entretien, équilibre, renforcement musculaire**

Cours parfaitement adapté aux personnes désireuses de renouer prudemment avec l'exercice physique ou à celles qui souhaitent simplement conserver la forme. Après un échauffement, des exercices musculaires et d'équilibre ainsi que des étirements se succèdent dans un rythme doux. L'ambiance y est joviale et détendue.

■ **Lundi, de 18h20 à 19h20, avec Corinne : Pilates**

Ce cours aide au renforcement des muscles profonds assurant une bonne posture. Les fondamentaux de la méthode sont une respiration contrôlée et un centrage des exercices sur la sangle abdominale.

■ **Jeudi, de 17h45 à 18h45, avec Carole : Renforcement musculaire**

■ **Jeudi, de 19h à 20h, avec Carole : Gym tonique, fitness, cardio**

Ces cours sont vivifiants. Il s'agit d'un enchaînement



d'exercices qui mettent l'accent sur le renforcement musculaire et le cardio. Ils permettent l'amélioration de la tonicité générale du corps et augmentent l'endurance du souffle ainsi que la tonicité cardiaque. Ils sont suivis par les étirements indispensables pour une fin de cours en douceur.

L'association met à votre disposition tout le matériel utilisé pendant les cours : tapis de gym, bracelets lestés, ballons, steps, bâtons, élastiques. Vous devez apporter une grande serviette et des chaussures propres réservées au travail dans la salle.

La GV vous offre une séance d'essai. Pour plus de renseignements, venez à la salle Pascale Paradis, rue Jules Ferry, aux horaires indiqués.

Tout est prêt pour vous accueillir ... n'attendez plus pour faire le plein de vitalité !

Cette année, les deux derniers rendez-vous auront lieu les lundi 1^{er} et jeudi 4 juillet.

L'association participera **au forum des loisirs et de l'animation de Saint Parres aux Tertres le 29 juin.**

Elle a fixé **son assemblée générale le vendredi 5 juillet à 18h30.** Celle-ci s'achèvera autour du verre de l'amitié.

CONTACT :

- Présidente : 06 31 26 06 20
- Trésorière : 06 63 85 73 01

SECOURISTES

de Saint Parres aux Tertres

DEVENIR BÉNÉVOLE : UN ENGAGEMENT CITOYEN

Dans une société où individualisme et assistanat tendent à se généraliser, **les bénévoles de la Protection Civile démontrent chaque jour, par leurs actions solidaires, que dévouement et altruisme ne sont pas de vains mots.**

Les équipes de la *Protection Civile* sont composées de bénévoles issus de tous les horizons mais ayant tous ont un point commun : ils sont passionnés par ce qu'ils font et se sont engagés pour **aider les autres, sauver des vies et se rendre utiles au travers d'actions à caractère humanitaire et d'activités qui sortent de l'ordinaire.**

« Aider, secourir, former, travail en équipe, rigueur, autonomie et dynamisme » sont les maîtres-mots du secouriste.

Secouriste, pas seulement : **polyvalence et création de pôles de compétences** à tous

les niveaux sont possibles grâce, entre autres, à l'encadrement et aux moyens informatiques de la *Protection Civile*. Pouvoir répondre dans les meilleures conditions aux demandes de secours, c'est aussi pouvoir s'appuyer sur l'engagement des bénévoles sur le terrain tout en mutualisant les moyens.

Si vous vous sentez l'âme d'un(e) secouriste, vous pouvez rencontrer la *Protection Civile* lors de ses activités dans notre département et ailleurs, mais aussi lors de cérémonies à Saint Parres aux Tertres, Troyes, etc.

CONTACT :

- Yves CHANTIER, dirigeant de l'antenne : 06 07 47 46 11
- Secrétariat départemental : 03 25 73 04 64

Ouvert du lundi au jeudi, 9h-12h30 et 13h30-17h30.

> LES PETITS BOUTS DE SAINT PARRES

L'année se termine déjà ! Les plus grands s'appêtent à rentrer à l'école en septembre.

Plus d'une cinquantaine d'enfants, accompagnés par leurs assistantes maternelles, parents ou grands-parents, ont participé à **de nombreuses activités.**

Jeux de construction et d'imitation, gommettes, pâte à modeler, dessin, etc. ont rythmé l'année. Les petits bouts ont également profité de séances de baby-gym, d'éveil musical et de yoga, ainsi que de rencontres-lectures animées par Barbara à la bibliothèque. Chaque matinée récréative s'est terminée par des comptines et des histoires racontées par Sarah, animatrice bénévole.

Une journée portes ouvertes, au cours de laquelle adultes et enfants ont assisté à un spectacle de marionnettes et partagé un goûter, a été organisée **fin avril.** **L'année se terminera début juillet avec un goûter** confectionné par les assistantes maternelles.

Les activités reprendront le mardi 3 septembre 2024. Les inscriptions se feront à ce moment-là.



Ensemble et solidaire

UNRPA

VIVE LES VACANCES !

Les comédiens de la troupe *Colaverdey*, dont la pièce « Ma femme est tombée sur la tête » a rencontré un grand succès lors de sa représentation de février dernier organisée en collaboration avec l'UNRPA, seront de retour **les 25 et 26 janvier 2025 avec une nouvelle pièce**. Vous pouvez réserver dès à présent vos places pour l'une des deux séances.

Le 11 avril dernier, l'association a organisé **une sortie au cabaret *La Noubà* à Sainte-Colombe**, près d'Avallon, dans l'Yonne. Les participants ont savouré un délicieux déjeuner et admiré la prestation d'un « Mike Brant » plus vrai que nature qui les a replongés dans l'ambiance des années 70. Une belle cure de jouvence ! **Il est à regretter que peu d'adhérents aient participé à cette sortie. 10 personnes non adhérentes ont cependant pu en profiter.** Suite à ce constat, **une réflexion sera menée sur les modalités des futures sorties**, en les mutualisant peut-être avec d'autres associations.

À l'occasion des prochains JO, *Ensemble et solidaires* **souhaitait décorer les ronds-points de la commune sur le thème olympique**. Cependant, le C.I.O. (Comité international olympique) ne lui en a pas donné l'autorisation, lui refusant d'utiliser les symboles olympiques.



Par contre, **dans le cadre du Tour de France**, qui passera dans la commune le 7 juillet prochain, l'association décorera l'espace vert situé devant la salle Deterre Chevalier.

L'UNRPA participera au forum des loisirs et de l'animation organisé par la mairie le dimanche 29 juin à l'espace Pascale Paradis.

La période estivale approche mais l'association ne laissera pas les anciens sans contacts durant l'été. Elle leur proposera **des jeux le 8 juillet et un déjeuner en plein air le 30 juillet** (ou dans la salle des Conférences en cas de pluie).

La rentrée de l'UNRPA aura lieu le mercredi 30 août à 14h dans la salle des Conférences.

TAXI DE BREVIANDES
TAXIS SAVINIENS
TAXIS DE SAINT-PARRES

SARL GCG

transport de malades assis
5 véhicules à votre service

06 16 964 965 06 64 51 48 74
06 84 82 82 64

commune de sainte savine
commune de Saint parres aux tertres
commune de Brévandes

taxis.saviniens@orange.fr



Régis DUBOIS - Philippe SISTERNAS

Toutes Assurances
Epargne, Placement, Retraite

65, Ave du Général de Gaulle
10410 St Parres aux Tertres
Tél : 03.25.46.86.35
Fax : 03.25.46.86.53

QUALITÉ DE VIE

ET BIEN-ÊTRE

à Saint Parres



UN PLAN D'ACTION RICHE ET VARIÉ

1 35 adhérents et Patrocliens présents et 43 représentés ont participé à l'assemblée générale à la salle Deterre Chevallier le 15 février en présence du maire. Un moment d'échange important dans la vie communale marqué par des travaux constructifs et positifs.

Le rapport d'activité très dense a montré la quantité et la diversité des actions portées par l'association en 2023, notamment sur les projets d'aménagements routiers, sur la demande de consultation citoyenne, sur la situation dangereuse rue Jean Jaurès, sur les bandes cyclables rue Denizot, etc.

Au cours de l'assemblée, la sécurité des piétons et des cyclistes a été évoquée à plusieurs reprises. Le président a rappelé la proposition d'implanter

une passerelle sur la Seine au niveau du stade municipal André Gravelle pour relier Saint Parres au réseau des voies douces de l'agglomération via Troyes et Saint-Julien-les-Villas. Autre préoccupation mise en avant : la sortie de la rue Pochinot pour laquelle l'association propose l'implantation d'un feu tricolore intelligent donnant la priorité aux riverains.

Dans la continuité des initiatives conduites les années précédentes, l'association a décidé de consacrer ses réflexions et ses activités en 2024 sur la révision du plan local d'urbanisme, sur la prévention des risques inondation, sur l'offre de soins à Saint Parres et sur toutes les préoccupations relevant de la qualité de vie dans la commune.

Après renouvellement annuel adopté à l'unanimité, le conseil d'administration est composé de Lucien SPIL-

MANN, président, Cécile PHILIPPON, vice-présidente, Marie-Laurence MOREAU, trésorière, Marc BRET, secrétaire et Fatima Maria DA SILVA, Sylvie HANIN, Danielle MEUNIER, Dominique SPILMANN, Manuel DA SILVA, Robert DUCROS, Jean-Michel FOURCAUDOT, Pascal HANIN, Daniel MEUNIER, Jean-Luc MIOLANE et André MORET. Personnalités invitées : Noémie PRUDHOMME, Nathalie TRENEL GRANGER, Bernard CALMUS et Jean-Michel CHARVAUX.

Les membres bénévoles du conseil d'administration sont à l'écoute et à la disposition de tous les Patrocliens.

CONTACT :

- **Lucien SPILMANN, président :**
58 ter, rue Jean Jaurès à Saint Parres aux Tertres
- **Tel : 06 28 52 90 32**
- **Mail: asso.cadreviestparres@gmail.com**

> C.E.A.E.T.C. : QI GONG - TAÏ CHI CHUAN

Le *Centre d'Étude des Arts Énergétiques Traditionnels Chinois* propose des cours de Qi Gong et de Taï Chi Chuan style Yang.

Le Qi Gong, pouvant être traduit par « travail énergétique », fait partie intégrante de la médecine chinoise. Il permet de se relaxer tout en renforçant son corps et son psychisme.

Le Taï Chi Chuan est un art martial qui privilégie la souplesse sur la force. Il procure enracinement et légèreté, douceur et puissance, énergie et tranquillité.

Les cours sont animés par des professeurs diplômés et des stages sont organisés tout au long de l'année par des intervenants extérieurs et par les professeurs.

HORAIRES DES COURS
à Saint Parres aux Tertres, espace Pascale Paradis, rue Jules Ferry :

LUNDI

- 19h30-20h45 : Taï Chi Chuan débutants
- 19h30-20h30 : Qi Gong tous niveaux
- 20h30-21h00 : Qi Gong pratiquants confirmés

JEUDI

- 18h45-19h30 : Taï Chi Chuan avec arme
- 19h30-20h45 : Taï Chi Chuan niveau avancé

Il est possible de pratiquer le Qi Gong en d'autres lieux.

INFOS / CONTACT :

- **Tél : 06 12 91 91 25**
- **Mail : ceaetc10@gmail.com**
- **Site internet : www.ceaetc.com**



AS du Tertre

TENNIS

UN DÉBUT D'ANNÉE DYNAMIQUE

La reprise de la compétition en février a été marquée par le traditionnel **tournoi d'hiver** organisé par l'AS du Tertre Tennis. Une compétition qui a regroupé **164 joueuses et joueurs**, principalement originaires du département. De nombreux bénévoles étaient présents pour assurer les permanences, accueillir les participants, tenir la buvette, remplir les tableaux de scores ... Une cohésion et une entraide que le club ne cesse d'entretenir. Sans cette force, il serait impossible d'organiser des événements ou de développer cette section tennis.

Par ailleurs, **une équipe féminine débutante a été engagée pour participer aux « Raquettes FFT »**, compétition entièrement féminine, organisée par le Comité Aube Tennis, qui vise à initier les joueuses à la compétition en équipe. Malheureusement pour Camélia, Anne, Jeanne

et Amélie, le tournoi s'est arrêté dès la première phase de qualification, sans démeriter pour autant.

De jeunes compétitrices et compétiteurs ont également été fiers de représenter les couleurs du club en participant aux **championnats de l'Aube par équipe 11/12 ans et 13/14 ans**. C'est d'ailleurs une des premières fois que le club a pu se permettre de former une équipe filles 11/12 ans.

A titre individuel, Guy NGUYEN, classé 5/6, a remporté **le titre de champion de Champagne en catégorie + 50 ans**. Il a donc été qualifié pour jouer la demi-finale Grand Est.

Pour préparer la rentrée de septembre, **le club organise, les 22 et 23 juin, un week-end de découverte et d'inscription**. Il participera également au **forum des loisirs et de l'animation le 29 juin à Saint Parres aux Tertres**.



TOUR DE FRANCE

7 JUILLET 2024



**SAINT
PARRÉS
TERTRES**

TOUR DE FRANCE PARCOURS 2024

Les aventures de Pépé Almaric



Retrouvez Almaric et ses amis sur youtube. Matthieu Loubiere 2024

> QUI SUIS-JE ?



Je suis né à Paris le 1^{er} janvier 1863.

Je suis un historien et pédagogue français fortement influencé par la culture anglo-saxonne. Je pratique tous les sports anglo-saxons (aviron, boxe, équitation et escrime) et me distingue au tir au pistolet en étant sept fois champion de France dans cette discipline. **J'ai particulièrement milité pour l'introduction du sport dans les établissements scolaires français.**

Dans ce cadre, j'ai pris part à l'éclosion et au développement du sport en France dès la fin du XIX^{ème} siècle avant d'être **le rénovateur des Jeux olympiques de l'ère moderne en 1894 et de fonder le Comité international olympique, dont je fus président de 1896 à 1925.** Durant cette période, j'ai **dessiné les anneaux olympiques** et installé le siège du CIO en 1915 à Lausanne, où j'ai fondé un musée et une bibliothèque. J'ai milité pour la création des Jeux olympiques d'hiver dont la première édition a eu lieu à Chamonix en 1924.

Je suis également connu pour l'ensemble de mon œuvre écrite, partagée entre d'importants ouvrages pédagogiques, le plus souvent en étroite relation avec les pratiques sportives, et des œuvres historiques et politiques. **J'ai été l'un des initiateurs du scoutisme laïc en France** et j'ai fondé le mouvement des éclaireurs français. Mon humanisme est contesté par des chercheurs qui décèlent chez moi un esprit colonial teinté de racisme et une misogynie affirmée. Toutefois, des études récentes semblent émettre des avis plus nuancés. **On me prête une célèbre phrase que je n'ai en réalité jamais prononcée.**

Je meurs d'une crise cardiaque à Lausanne le 2 septembre 1937, ruiné et ayant à ma charge un fils lourdement handicapé. **Mon cœur est inhumé près du sanctuaire d'Olympie** à l'intérieur du monument commémoratif de la rénovation des Jeux olympiques, inauguré en ma présence en 1927. J'ai donné mon nom à une rue de Saint Parres aux Tertres.

Qui suis-je ?

Réponse : Le baron Pierre de Coubertin

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE



- **Yasmine FRANC** née le 13 février 2024 à Troyes
- **Amélia, Laura, Mélanie PAX FUGERE** née le 7 mars 2024 à Reims
- **Sacha, Jeremy, Claude, Philippe BLONDEAU** né le 20 mars 2024 à Troyes
- **Jules, Fabien, Tristan BIERNAT** né le 22 avril 2024 à Troyes

MARIAGE

- **Jade, Danièle BAUDRY** et **Alexis, Corentin PRETOT** le 27 avril 2024



DÉCÈS

- **Daniel, Henri, Gérard ROUMIER** le 28 mars 2024 à Saint Parres aux Tertres
- **Marc, Raymond MOUNIER** le 21 avril 2024 à Troyes
- **Jean, Pierre, Maurice TOUTUT** le 30 avril 2024 à Saint Parres aux Tertres



Rue de la Cité – Troyes



Rocade – Troyes

- Terrassement
- Assainissement
- Routes
- Industriels
- Revêtements spéciaux
- Réseaux divers



Quartier de la Gare – Troyes

Eiffage Route

Agence de Troyes

Tél. : 03 25 76 24 24

TRIBUNE LIBRE

Le 4 avril dernier, le budget prévisionnel était soumis au vote des conseillers municipaux, document indispensable pour l'exercice 2024.

Après l'approbation des comptes 2023, année marquée par une inflation exceptionnelle, **le maire a présenté, assisté de Maud LOISON**, directrice générale des services, le détail des différentes sections de ce **budget responsable**. Il a, **toujours**, pour objectif de répondre aux attentes des Patrocliens, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Le budget de la section fonctionnement s'élève à 4 149 944,45 € pour un budget de 2 075 208,05 € à la section investissement.

Avec un autofinancement raisonnable, un endettement stable et limité, la commune conserve une capacité d'action qui lui permet de poursuivre ses investissements.

À noter qu'une nouvelle fois, **les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés** : foncier bâti : 40,77 % ; foncier non bâti : 21,38 % ; taxe d'habitation : 11,51 %.

La **dotation globale de fonctionnement** (versée par l'État) est passée de 370 446 € en 2011 ... à 132 805 € en 2024 !

Après avoir entendu les explications et accepté les nécessaires arbitrages, nous, élus d'*Agissons pour l'Avenir*, avons adhéré à ces propositions et avons adopté ce budget primitif 2024, qui nous paraît raisonnable et qui se monte à **6 225 152,50 €**.

Cette approbation ne remet pas en cause notre engagement et notre représentativité envers nos électeurs.

Ces engagements restent intacts et nous les tiendrons jusqu'au terme du mandat.

À toutes et tous, nous vous donnons rendez-vous en septembre.

Nous vous souhaitons le meilleur pour cette période estivale.

Bien à vous.

Joël FRANÇOIS

Pour les élus « Agissons pour l'Avenir »

IMPRIM' VERT
100% végétal
100% recyclé
100% éco-citoyen
100% éco-citoyen

La Renaissance
IMPRIMEUR - EDITEUR

FAITES BONNE IMPRESSION

- IMPRESSION NUMÉRIQUE
PETITS ET GRANDS FORMATS
SUR TOUS SUPPORTS •
- IMPRESSION OFFSET •
- PERSONNALISATION
DE DOCUMENT •
- MISE SOUS PLI
ET ROUTAGE •

la-renaissance@la-renaissance.com larenaissance10

03 25 70 44 70 10 Avenue des Tirverts
10150 Pont-Saint-Marie

Le mot de la

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

PROJET CANTONAL : UN CONSEIL CONSULTATIF POUR LES JEUNES DE 16 À 19 ANS

Madame, Monsieur,

Si les jeunes sont au cœur de la réflexion actuelle, une chose est sûre : la jeunesse n'est pas un sujet récupérable au fil des échéances électorales ou au gré des crises sociales ; elle n'est ni un objet de questionnement qui se suffirait à lui-même ; elle n'est surtout pas un problème mais bel et bien une composante sociale essentielle pour l'avenir. Considérer nos jeunes, les respecter, ne conduit pas à une démission démagogique cherchant toutes les excuses aux manquements à la règle, générant incivilités et violences. Bien au contraire, l'exigence éducative consiste à poser des limites, à poser des repères de sens et de valeurs pour « donner à chaque jeune les moyens de se frayer un passage dans son existence ». Ce projet éducatif se doit d'être partagé par les familles ; l'école et les acteurs du monde associatif y participent également. Les collectivités apportent leur contribution.

Dans les **communes**, le **conseil municipal jeunes** est une première expérience dans la construction de la citoyenneté. À Saint Parres aux Tertres, les jeunes élus s'appellent Margaux, Éponine, Maya, Lohann, Ilaf, William, Camille, Éva, Roxana, Baptiste, Lily-Rose, Lila, Charly, Gabin, Aris, Manon, Malo, Lyna, Jules et Soana. Avec l'aide d'élus et d'animateurs, ils réfléchissent, élaborent des projets, s'instruisent des fonctionnements de la démocratie.

Le **Département** a souhaité mettre en place, en octobre 2024, un **conseil départemental jeunes** composé de 68 conseillers départementaux jeunes qui répondraient au principe de parité : une fille / un garçon par collège. Chaque collège de l'Aube serait ainsi représenté dans cette instance pour un mandat de 2 ans. Il s'agit d'offrir aux collégiens l'occasion de s'initier à la vie démocratique.

Au **niveau cantonal**, suite à plusieurs réunions que j'ai organisées avec des élus, des acteurs de la vie associative et des responsables administratifs en charge de la politique de la ville, il a été constaté que l'accompagnement des jeunes adultes était un impensé de la vie politique. C'est donc en collaboration avec les maires et les conseillers municipaux des communes de mon canton que je souhaite mettre en place, dans la continuité de ces initiatives, **une instance délibérative cantonale** pour les jeunes de 16 à 19 ans afin d'agir pour la participation citoyenne en favorisant leur implication dans le processus de décision et d'action. Ces réunions seront nourries d'informations, de témoignages, de réflexions et de projets.



La première réunion est fixée le samedi 5 octobre, de 9h30 à 11h, salle des Conférences à Saint Parres aux Tertres. Elle sera consacrée à **une information sur les bourses départementales et à un échange sur « la place des jeunes dans la société ».**

Le travail avec les élus a été déterminant dans l'élaboration de cette initiative de démocratie participative et je les en remercie. La force du collectif pour la participation des jeunes est un préalable pour accompagner la manière dont ils se projettent dans l'avenir.

Les jeunes sont des acteurs de plein droit et « toute politique qui fait place aux jeunes s'inscrit dans une politique de reconnaissance ».

Ensemble, agissons.
Bel été à tous. Bien à vous.

Catherine BRÉGEAUT

Conseillère départementale, membre de la commission Cohésion et attractivité des territoires, tourisme, culture

CHERS JEUNES CONCITOYENS, APPRENTIS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS, JEUNES EN RECHERCHE DE STAGES

Votre avis compte et je souhaite, avec vous et les élus impliqués, **créer un espace consultatif sur vos aspirations et sur les dispositifs à construire en faveur de la jeunesse.** Je serais heureuse de vous rencontrer.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez :

- vous inscrire à la mairie
- me contacter par mail à l'adresse catherine.bregeaut@aube.fr ou par téléphone au 06 10 83 02 63

Adresse et HORAIRES

HÔTEL DE VILLE :

Adresse postale :

Mairie de Saint Parres aux Tertres
CS 40064 - 10092 Troyes cedex

Horaires :

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Tél. **03 25 72 12 30**

www.saintparresauxtertres.fr

CIMETIÈRE :

Ouverture des portes :

- **Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 octobre) :**
Portillon automatique, de 7h30 à 19h30

> BIBLIOTHÈQUE

- **Lundi :** 14h - 18h30
- **Mercredi :** 10h - 12h30 et 14h - 18h30
- **Vendredi :** 14h - 18h30
- **Samedi :** 10h - 12h30

**La bibliothèque sera fermée
du lundi 29 juillet au samedi 24 août inclus**

- Tél : **03 25 80 49 02**
- facebook.com/bibliothequemunicipaleSPAT/

RENSEIGNEMENTS

Numéros de téléphones utiles

Groupe scolaire Brossolette-Ferry :

- École maternelle Jules Ferry : **03 25 80 20 67**
- École élémentaire Pierre Brossolette : **03 25 80 76 42**
- École élémentaire Jules Ferry : **03 25 80 76 45**
- Restaurant scolaire : **03 25 41 06 70**
- Accueils de loisirs : **09 63 63 82 14**
- Police municipale : **06 75 21 42 06**

> LES RESTAURANTS DU COEUR

Inscriptions et distribution
Ouverts toute l'année



- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h30 à 11h45 et de 13h à 15h30
- Samedi : de 9h30 à 11h45

Au siège : 16, rue Louis Morin à Troyes
Tél. : 03 25 71 04 04

PASSAGE

DE LA BALAYEUSE

Pour l'année 2024 :

- Mardi 2 et mercredi 3 juillet
- Mardi 17 et mercredi 18 septembre
- Mardi 5 et mercredi 6 novembre
- Mardi 17 et mercredi 18 décembre



Action médico-sociale

DE LA DIDAMS

DES AIDES ET DES CONSEILS PRÈS DE CHEZ VOUS

Notre commune dépend du **centre médico-social 2, rue du Docteur Roux - 10150 Pont-Sainte-Marie (tél. : 03 25 46 44 70)**, circonscription ceinture Est de Troyes. Des professionnels sont à votre écoute et peuvent vous rencontrer au centre médico-social ou lors de permanences à la mairie de Saint Parres aux Tertres ou lors de visites à domicile.

- Pour tout renseignement ou rendez-vous : **03 25 46 44 72** ou au standard **03 25 46 44 70**.

■ SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :

L'infirmière puéricultrice de la DIDAMS se tient à la disposition des parents d'enfants de 0 à 6 ans. Vous pouvez la joindre au **03 25 46 44 72** ou au standard **03 25 46 44 70**.

■ SERVICE UNITÉ PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES :

- Vous avez plus de 60 ans, vous cherchez des renseignements sur : Écoute, information, conseil - Aide au maintien à domicile des personnes âgées - Informations sur l'hébergement en établissement.

- Vous êtes handicapé(e), sans critère d'âge et vous souhaitez des informations, une aide pour la constitution d'un dossier ou une orientation.

Vous pouvez contacter l'assistante sociale au : **03 25 46 44 75** au standard au **03 25 46 44 70**.

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter le Centre communal d'action sociale (CCAS) à la mairie de Saint Parres aux Tertres (**03 25 72 12 30**), votre relais auprès des différents services sociaux.

L'ASSOCIATION

JEUNESSE POUR DEMAIN

- Vous avez moins de 21 ans et vous désirez des renseignements sur le logement, la santé, l'emploi et la formation
- Vous rencontrez des difficultés avec vos camarades, vous avez des projets à soutenir
- Vous avez des enfants scolarisés (à partir de 11 ans) ou jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) pour lesquels vous vous interrogez
- Vous êtes habitant de Saint Parres aux Tertres et vous voulez mieux comprendre les usages et les comportements de la population adolescente de votre quartier

L'Association Jeunesse pour Demain met à votre disposition une éducatrice spécialisée : **Mélanie BLANCHARD (06 76 77 33 86)** que vous pouvez contacter (laisser message et coordonnées) ou bien laisser un message auprès des services de la mairie au **03 25 72 12 30**.

> POINT CONSEIL EMPLOI

Un service de proximité à destination des chercheurs d'emploi pour les aider dans leurs démarches de recherche.

Fanny FEDERICI peut vous recevoir sur rendez-vous.

Contact :

- Tél. : **03 25 71 61 54**

- Mail : pce.stjulienlesvillas@troyes-cm.fr



Jeudi 20 juin 2024

18h30 / 22h30

Fête de la Musique

de St Parres aux Tertres

**CHORALE - JAZZ - CUIVRES - POP / ROCK
RÉCITAL SOPRANO - PERCUSSIONS
VARIÉTÉS - DANSE...**

Quartier Mairie
Restauration
Buvettes



Saint Parres
aux Tertres



À partir du 26 juin*

LES SOLDDES



Photo : Studio des Plantes - Photo non contractuelle. - IET. RCS Paris 8.306.986.416 *selon dates en vigueur

**VOTRE CANAPÉ CUIR OU TISSU
DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT***

* Sur modèles signalés, dans la limite des quantités disponibles. Voir conditions de mise à disposition en magasin.

Aire des Moissons - **ST PARRS AUX TERTRES** à côté de 